

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), juin 2022

La reproduction d'une quelconque partie de la présente publication est sujette à autorisation. Celle-ci est gratuite pour les organisations éducatives ou à but non lucratif.

Pour demander une autorisation ou pour toute autre information sur la publication, merci de contacter : Section des données et de l'analytique de l'UNICEF Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi

3, United Nations Plaza, New York, NY, 10017 États-Unis Téléphone : + 1 212 326 7000

Adresse électronique : data@unicef.org

L'UNICEF a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Pour toute mise à jour des données après la publication, consultez le site <www.data.unicef.org>.

Pour citer ce document : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale : Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique*, UNICEF, New York, 2022.

#### **REMERCIEMENTS**

La rédaction de la présente publication a été dirigée par Claudia Cappa et Colleen Murray (Section des données et de l'analytique, siège de l'UNICEF). Y ont contribué Munkhbadar Jugder (Section des données et de l'analytique, siège de l'UNICEF) ; Lisa Fleming et Isabel Jijon (consultantes indépendantes) ; Karin Heissler, Céline Herbiet, Stephanie Kauv et Frederic Unterreiner (Sections de la protection de l'enfance et des programmes, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale) ; et Nankali Maksud (Groupe du programme de protection de l'enfance, siège de l'UNICEF).

La révision a été assurée par Naomi Lindt, et la conception graphique par Elwa Design Studio et Era Porth (consultants indépendants).



## Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale

Aperçu statistique et réflexion sur l'élimination de cette pratique

### **Avant-propos**

C'est en Afrique de l'Ouest et centrale que la prévalence des mariages d'enfants est la plus forte au monde. On y compte près de 60 millions d'épouses enfants. Dans la région, 4 filles sur 10 sont mariées avant l'âge de 18 ans. Leur droit à vivre une enfance digne de ce nom est bafoué. On leur interdit d'être des enfants.

Le mariage d'enfants concerne les filles et les garçons, mais les premières sont touchées de manière disproportionnée et les inégalités de genre sont l'un des principaux moteurs de cette pratique. Dans la plupart des cas, les épouses enfants quittent l'école, subissent une maternité précoce et voient leur bien-être socio-émotionnel anéanti. Le mariage nuit à leur santé mentale et physique et accroît leur vulnérabilité à la violence et aux abus.

Sept des 10 pays ayant les niveaux les plus élevés de mariage d'enfants dans le monde se trouvent en Afrique de l'Ouest et centrale. Bon nombre des pays où la prévalence est particulièrement élevée sont également confrontés à une aggravation de la situation humanitaire, qu'elle soit due au changement climatique, à l'insécurité alimentaire ou à la recrudescence des conflits. Le risque est aigu au Sahel. Ainsi, dans le centre de la région, jusqu'à 7 jeunes filles sur 10 sont mariées avant l'âge de 18 ans. Dans l'ensemble de la zone, les niveaux les plus élevés de mariage d'enfants sont observés au sein des ménages les plus pauvres, parmi ceux dont les membres sont peu ou non éduqués, ou encore dans les zones rurales

Mettre fin au mariage des enfants figure parmi les principales priorités de l'Union africaine. Pour sa part, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale a fait de cette ambition l'un de ses huit résultats clés pour les enfants. Notre approche stratégique pour mettre fin à la pratique est multisectorielle, polyvalente et contextualisée. L'expérience montre que les interventions les plus efficaces impliquent d'investir dans l'accès des filles à une éducation de qualité à grande échelle et de provoquer un changement social et comportemental en faveur de la participation pleine et active des filles et des femmes à la vie sociale et économique.

Avec le soutien du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et de l'Initiative Spotlight, l'UNICEF (en collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les chefs religieux et traditionnels, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, les filles, les jeunes femmes et les communautés) s'emploie à mettre fin au mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et centrale. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'objectif 17 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour la pleine égalité des genres dans toutes les sphères de la vie, et de la cible 5.3 de l'objectif de développement durable (ODD) sur l'élimination des pratiques néfastes d'ici à 2030.

Si les progrès enregistrés en Afrique de l'Ouest et centrale ont été lents comparativement à d'autres régions, nous avons relevé des évolutions prometteuses au cours de la dernière décennie. Un nombre croissant de gouvernements de la région fait preuve de leadership et inscrit cet objectif au rang des priorités, notamment en élaborant des stratégies de développement national et des budgets favorisant l'octroi d'investissements à grande échelle pour les filles et leur famille. Des organisations économiques et politiques régionales s'engagent aussi pour cette cause, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui misent sur l'élimination du mariage d'enfants pour renforcer le développement et la défense des droits des enfants et des femmes.

La lutte contre le mariage d'enfants ne peut se solder par un échec. Si la situation ne progresse pas plus vite, 25 millions de filles supplémentaires en Afrique de l'Ouest et centrale connaîtront le sort des épouses enfants au cours de la prochaine décennie. Nous espérons que les données du présent rapport contribueront activement à éclairer les initiatives régionales actuelles et futures. Nous devons apprendre des pays qui progressent rapidement et redoubler d'efforts dans ceux qui peinent encore à obtenir des résultats. Ensemble, nous devons agir de toute urgence pour permettre aux enfants de vivre l'enfance à laquelle ils ont droit.

## **Table des matières**

- 6 Le mariage d'enfants
  en Afrique de l'Ouest
  et centrale et la feuille
  de route du programme
  mondial en faveur du
  développement
- 8 Présentation régionale

- 13 Profils de pays
- 14 Comment lire les profils
- 16 Bénin
- 20 Burkina Faso
- 24 Cameroun
- 28 Congo
- 32 Côte d'Ivoire
- 36 Gabon
- 40 Gambie
- 44 Ghana
- 48 Guinée
- 52 Guinée-Bissau
- 56 Libéria
- 60 Mali
- 64 Mauritanie
- 68 Niger
- 72 Nigéria
- 76 République centrafricaine
- 80 République démocratique du Congo
- 84 Sao Tomé-et-Principe
- 88 Sénégal
- 92 Sierra Leone
- 96 Tchad
- 100 Togo

- 104 Lutter contre le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale
- 106 Fiche technique

# Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale et la feuille de route du programme mondial en faveur du développement

Le mariage d'enfants est une violation des droits humains. Tout enfant a le droit d'être protégé contre cette pratique néfaste, qui a des conséquences dévastatrices sur les individus et la société.

La lutte contre le mariage d'enfants fait désormais partie des priorités du programme mondial en faveur du développement, comme en témoigne son inclusion dans la cible 5.3 des ODD qui appelle à l'élimination de cette pratique d'ici à 2030.

Environ 650 millions de filles et de femmes en vie aujourd'hui ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Près de 60 millions d'entre elles résident en Afrique de l'Ouest et centrale.

La présente publication propose un instantané statistique du mariage d'enfants dans la région. Elle met en évidence les niveaux et les tendances globales observés et présente des profils de pays qui permettent d'examiner de plus près les variations de cette pratique. Elle offre également un aperçu des caractéristiques des unions précoces et de la vie des épouses enfants, tout en proposant des pistes pour éliminer le mariage d'enfants d'ici à 2030.

#### ODD 5

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



#### **CIBLE 5.3**

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

#### **INDICATEUR 5.3.1**

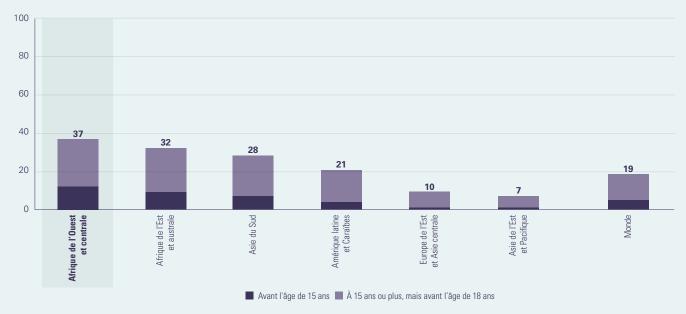
Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans.



## Présentation régionale

## C'est en Afrique de l'Ouest et centrale que la prévalence du mariage d'enfants est la plus élevée au monde : 37 % des filles y sont mariées avant l'âge de 18 ans et 12 % avant l'âge de 15 ans

**Figure 1.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

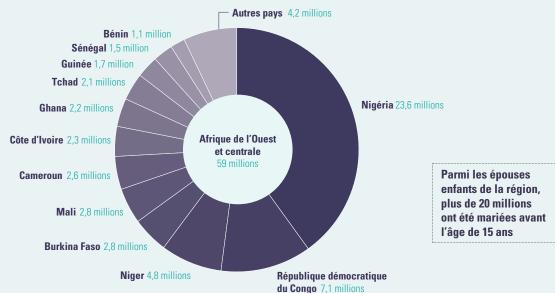


REMARQUES: Les valeurs régionales sont fondées sur les dernières données disponibles par pays pour la période 2015-2021. Si les données antérieures à 2015 étaient également prises en compte, la valeur pour l'Afrique de l'Ouest et centrale passerait à 39 %. La couverture des données était insuffisante pour calculer des estimations régionales pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

SOURCE: Bases de données mondiales de l'ÚNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2015-2021.

#### On dénombre dans la région près de 60 millions d'épouses enfants, le Nigéria étant le pays qui en compte le plus

Figure 2. Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans



REMARQUES: La somme des valeurs ne correspond pas exactement aux totaux en raison des arrondis. Les estimations se réfèrent à la population en 2020. Pour plus de détails sur le calcul, veuillez consulter la fiche technique à la page 106.

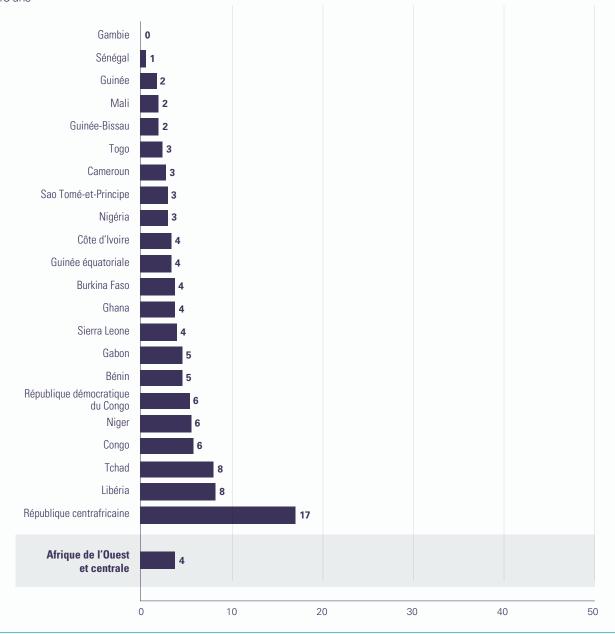
SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2010-2021. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

#### Le mariage d'enfants parmi les garçons

Bien que l'indicateur 5.3.1 des ODD mesure le mariage d'enfants chez les filles, cette pratique concerne aussi les garçons. La République centrafricaine compte parmi les cinq pays où la prévalence du mariage d'enfants chez les garçons est la plus élevée.

## En Afrique de l'Ouest et centrale, 1 jeune homme sur 25 a été marié pour la première fois pendant son enfance

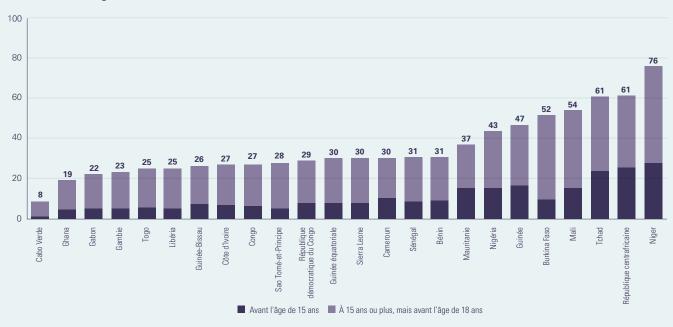
**Figure 3**. Pourcentage d'hommes âgés de 20 à 24 ans ayant été mariés ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans



SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2010-2021.

## La prévalence du mariage d'enfants varie considérablement dans la région, qui compte toutefois 7 des 10 pays ayant les niveaux les plus élevés au monde

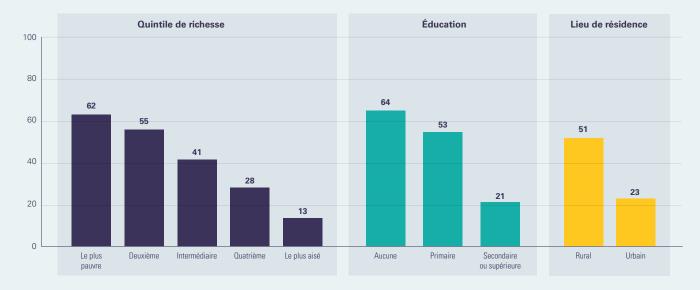
**Figure 4.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2010-2021.

## Le mariage d'enfants est le plus répandu dans les ménages les plus pauvres, parmi ceux dont les membres sont peu ou non éduqués, ainsi que dans les zones rurales

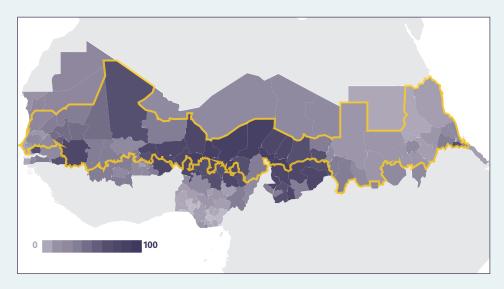
**Figure 5.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2015-2021.

#### Au Sahel, le mariage d'enfants est plus répandu que dans le reste de l'Afrique de l'Ouest et centrale

**Figure 6.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans



REMARQUES: Cette carte ne représente en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. La démarcation jaune englobe les États et provinces inclus dans la définition opérationnelle du Sahel, qui comprend des régions du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria, du Tchad, du Soudan et de l'Érythrée. Pour plus de détails, voir le rapport Child Marriage in the Sahel de l'UNICEF, New York, 2020.

SOURCE : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2010-2021.

#### Les filles et les femmes du Sahel sont mariées près de deux ans plus tôt que celles du reste de la région

Figure 7. Âge médian au premier mariage ou à la première union chez les femmes âgées de 20 à 24 ans



REMARQUES: Ce graphique comprend les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale qui comptent des États ou des provinces au Sahel. Pour plus de détails, voir le rapport *Child Marriage in the Sahel* de l'UNICEF, New York, 2020. Les données pour la Mauritanie ont été exclues car la dernière source indique que moins de 50 % des femmes âgées de 20 à 24 ans dans les régions non sahéliennes du pays étaient mariées et qu'une médiane n'a donc pas pu être établie.

SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2012-2021.

#### En Afrique de l'Ouest et centrale, les progrès ont été globalement lents et variables d'un pays à l'autre

**Figure 8.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

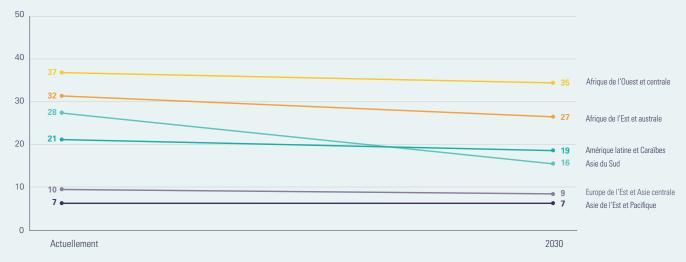


REMARQUES: L'analyse des tendances se fonde sur les dernières données disponibles au moment de la publication, les révisions remplaçant les résultats précédents. Par conséquent, il n'est pas conseillé de comparer les résultats entre les publications pour tirer des conclusions sur les tendances de la pratique.

SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national. 2015-2021.

## La région n'est toujours pas sur la bonne voie pour atteindre la cible des ODD relative à l'élimination du mariage d'enfants d'ici à 2030 ; au rythme actuel, 25 millions de filles supplémentaires deviendront des épouses enfants au cours de la prochaine décennie

**Figure 9.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui seront mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, selon les prévisions



REMARQUES: Les prévisions s'appuient sur les tendances constatées et montrent les valeurs attendues si les progrès des 10 dernières années devaient se poursuivre au même rythme. Les calculs se fondent sur le taux d'évolution annuel moyen et tablent sur un maintien de ce taux, y compris dans les régions connaissant des changements à la marge susceptibles de ne pas être statistiquement significatifs. Les projections ne tiennent pas compte de l'impact potentiel de facteurs tels que les crises humanitaires, les conflits, les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, dont les effets étendus et probablement durables sur la population ne sont pas encore pleinement compris. Néanmoins, il convient de noter qu'en raison de l'incertitude économique, des interruptions de scolarité, de la perturbation des services et d'autres aléas, la pandémie pourrait remettre en question les progrès accomplis jusqu'à présent en matière de lutte contre le mariage d'enfants.

SOURCE: Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2022, fondées sur des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources représentatives au niveau national, 2015-2021.

## Profils de pays



Les profils qui ponctuent les pages suivantes présentent une vue d'ensemble de la situation relative au mariage d'enfants, lequel est défini comme un mariage ou une union maritale qui a lieu avant l'âge de 18 ans, dans chaque pays d'Afrique de l'Ouest et centrale à l'aide des données disponibles<sup>1</sup>. Les données incluent la fréquence de cette pratique dans la population, une description des caractéristiques de ces unions maritales, et un aperçu de leurs effets sur le bien-être des filles concernées dans des domaines clés. Ces profils illustrent également les tendances de cette pratique et indiquent si le pays est en bonne voie pour atteindre la cible des objectifs de développement durable (ODD) fixée pour 2030.

Ce guide fournit une description des données qui figurent dans l'ensemble des profils et des notes sur les modalités d'interprétation des résultats présentés dans chaque section. Les notes sont organisées de manière à correspondre aux sections successives des profils et font référence au nom de chaque graphique (indiqué en caractères gras).

#### **Mariages d'enfants : Chiffres actuels**

L'incidence du mariage d'enfants prend en compte le nombre total de filles et de femmes du pays qui ont été mariées pendant leur enfance, y compris les filles de moins de 18 ans déjà mariées ainsi que les femmes de tous âges mariées durant leur enfance. Pour estimer la fréquence de cette pratique, ce chiffre peut être interprété en regard de la prévalence du mariage d'enfants, soit le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou ont vécu en union maritale pour la première fois avant l'âge de 18 ans (indicateur ODD 5.3.1). La prévalence représente une proportion, tandis que l'incidence fournit un chiffre absolu.

La prévalence est mesurée dans ce groupe d'âge spécifique, car il constitue la fin de la période à risque pour le mariage d'enfants. La prévalence est donc une mesure à la fois complète et opportune, puisqu'elle prend en compte les femmes qui ne sont plus exposées au risque de mariage pendant l'enfance, et qui ont eu 18 ans plus récemment que les femmes plus âgées.

Cette section contient une **comparaison régionale et mondiale** qui permet de situer le pays par rapport aux autres pays de la région et du monde en mesurant la prévalence du mariage d'enfants à l'aide de l'indicateur standard des ODD. On y trouve également des données portant sur les populations vulnérables, notamment les sous-populations dans lesquelles les mariages d'enfants sont plus fréquents en fonction de la richesse, du niveau d'éducation et du lieu de résidence du ménage.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Faute de données disponibles, la présente publication n'inclut pas les profils de Cabo Verde et de la Guinée équatoriale.

#### **Caractéristiques des unions**

Cette section décrit la nature des mariages d'enfants, notamment la différence d'âge entre les enfants et leur partenaire ainsi que les types d'unions maritales auxquelles sont soumises les épouses enfants.

Dans certains cas, les conjoints des enfants sont des hommes nettement plus âgés, tandis que dans d'autres, il s'agit d'époux de la même tranche d'âge. L'écart d'âge entre les conjoints montre la différence d'âge entre les femmes et leur partenaire, tant pour les filles qui ont été mariées avant 18 ans que pour les femmes qui se sont mariées à l'âge adulte.

Le graphique présentant les différents **types d'unions** compare la part des mariages officiels avec la part des unions informelles, qui concernent les filles vivant avec un partenaire dans des conditions identiques à celles du mariage. Il montre également la part des filles précédemment mariées qui sont désormais séparées, divorcées ou veuves. Du fait des données disponibles, ce graphique fait référence, contrairement à la plupart des autres graphiques présentés dans le profil, aux filles âgées de 15 à 17 ans qui ont déjà été mariées, car elles ont moins de 18 ans et sont donc considérées comme des épouses enfants.

#### **Conditions de vie des épouses enfants**

Cette section présente une sélection d'indicateurs de bienêtre, et établit une comparaison entre les conditions de vie des épouses enfants et celles de leurs homologues qui se sont mariées ultérieurement ou qui ne se sont pas mariées.

Le graphique portant sur **l'autonomie**, **l'émancipation et la violence** compare la part des épouses enfants – en regard de leurs homologues non soumises au mariage d'enfants – qui possèdent un compte bancaire (ce qui représente une mesure de l'autonomie financière), qui ont un emploi, qui participent à la prise de décision dans leur couple, qui considèrent que les violences conjugales envers les femmes sont justifiées et qui ont subi des violences au sein du couple.

Dans la section portant sur **l'éducation**, le profil compare la fréquentation scolaire actuelle des filles âgées de 15 à 17 ans en fonction de leur situation matrimoniale, révélant, bien souvent, que les adolescentes mariées sont plus susceptibles d'être déscolarisées que leurs homologues non mariées.

Le mariage d'enfants est étroitement lié à la **maternité précoce**, comme le montre le premier graphique de cette section qui compare la fréquence à laquelle les épouses enfants donnent naissance avant 18 et 20 ans à celle de leurs homologues qui se sont mariées plus tard ou ne se sont jamais mariées. Le deuxième graphique présente le délai entre la grossesse et le mariage, et indique si la grossesse a précédé (ou suivi de près) le mariage, selon l'âge auquel se sont mariées les filles et les femmes.

Enfin, le graphique sur la **santé procréative** compare le taux d'accès aux services de santé procréative – tels que la planification familiale et les soins prénatals et d'accouchement – des épouses enfants à celui de leurs homologues.

Il convient de garder à l'esprit tout au long de cette section qu'il s'agit d'une analyse descriptive et que l'âge au moment du mariage n'est peut-être pas le seul facteur contribuant aux différences entre ces groupes, d'autant plus que les épouses enfants sont susceptibles d'être défavorisées dans d'autres domaines également.

#### Évolution au fil des générations

Cette section présente une vision d'ensemble de la fréquence des mariages d'enfants à l'échelle nationale au cours des 25 dernières années. Dans de nombreux pays, la pratique est devenue moins courante, tandis que dans d'autres, on note peu de changement.

#### **Perspectives d'élimination du mariage d'enfants**

À la lumière de la cible des ODD visant à mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030, cette section indique si les progrès observés à ce jour permettent au pays d'être en voie de réaliser cet objectif ou s'il est nécessaire d'accélérer les efforts.

Le graphique concernant les **rythmes de progression constatés et requis** présente les taux annuels moyens de réduction et souligne le contraste souvent manifeste entre les modestes avancées réalisées par les pays au cours des dernières décennies et les taux beaucoup plus rapides qu'il serait nécessaire d'atteindre pour réaliser la cible fixée à l'horizon 2030.



## Bénin

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 10.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



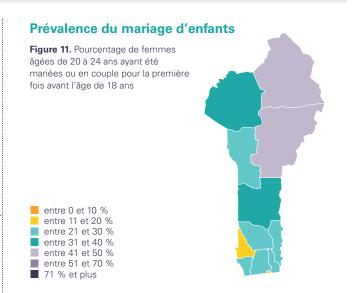
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

448 100

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

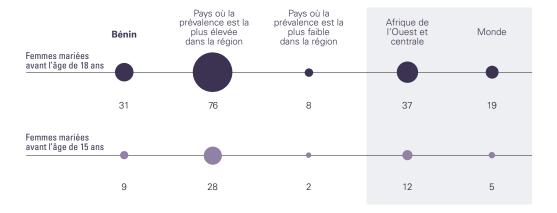
1,1 million

Le Bénin compte plus d'un million d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 3 a été mariée pendant son enfance.



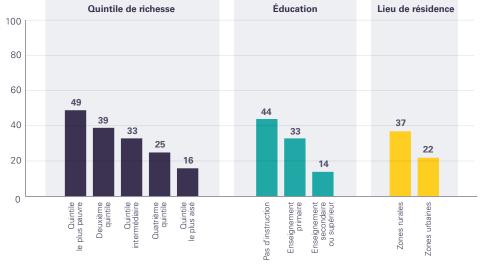
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 12. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Populations vulnérables

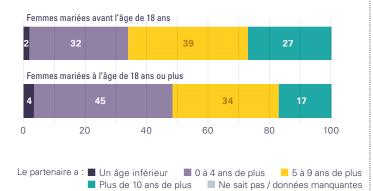
Figure 13. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Caractéristiques des unions

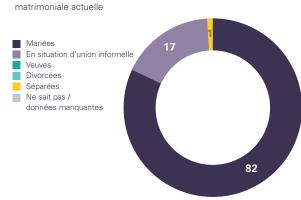
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 14.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

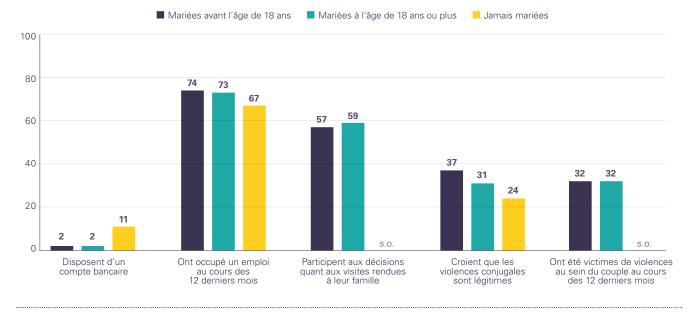
**Figure 15.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 16. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

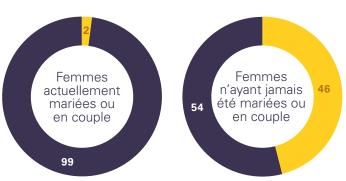


#### Éducation

Figure 17. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

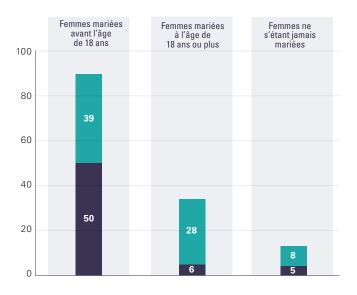
Ne sait pas / données manquantes



#### **Conditions de vie des épouses enfants** (suite)

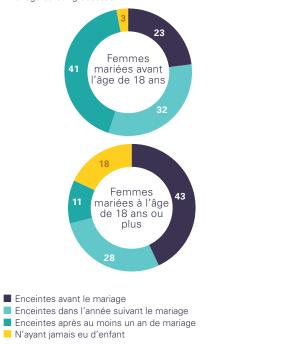
#### Maternité précoce

**Figure 18.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



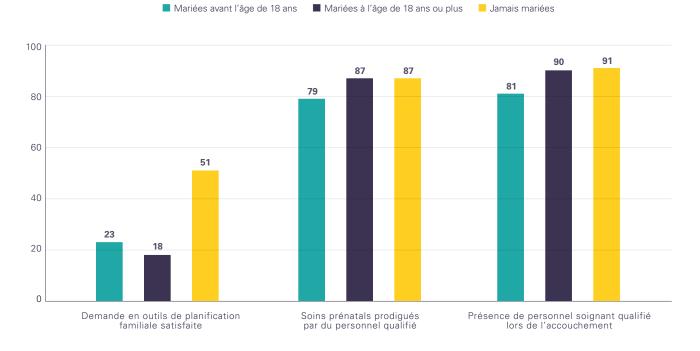
■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 19. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



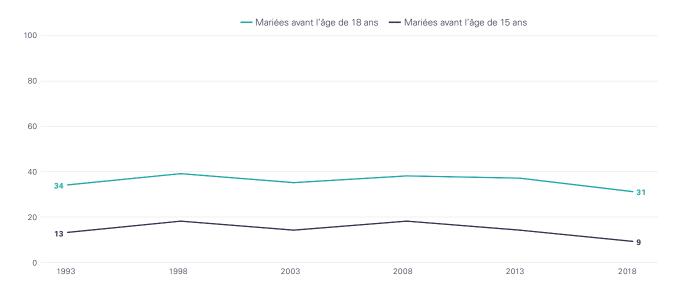
#### Santé procréative

Figure 20. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié



#### Évolution au fil des générations

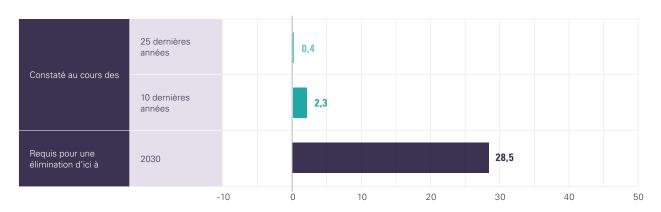
Figure 21. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 22. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2017-2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeur

## **Burkina Faso**

Âge légal minimum du mariage des filles avec autorisation des parents : 17 ans Sans autorisation des parents : 20 ans I Avec autorisation judiciaire : 15 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 23.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



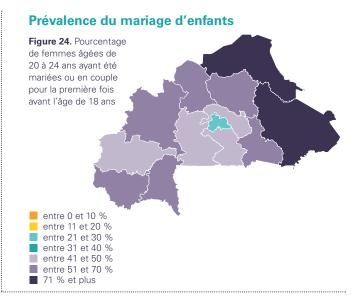
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**548 200** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

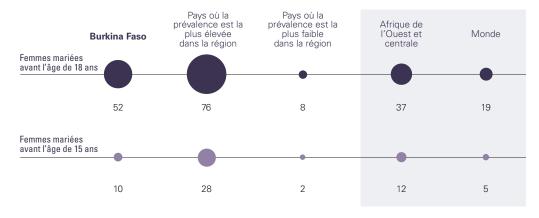
2,8 millions

Le Burkina Faso compte près de 3 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 2 a été mariée pendant son enfance.



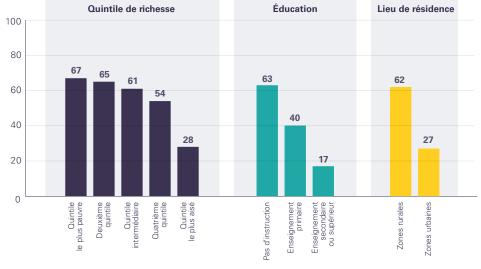
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 25. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Populations vulnérables

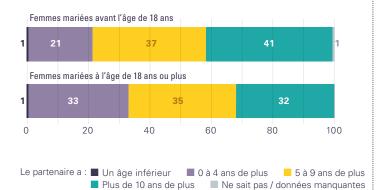
Figure 26. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Caractéristiques des unions

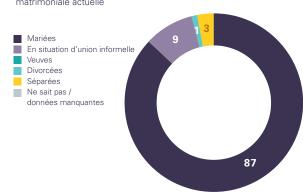
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 27.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### **Types d'unions**

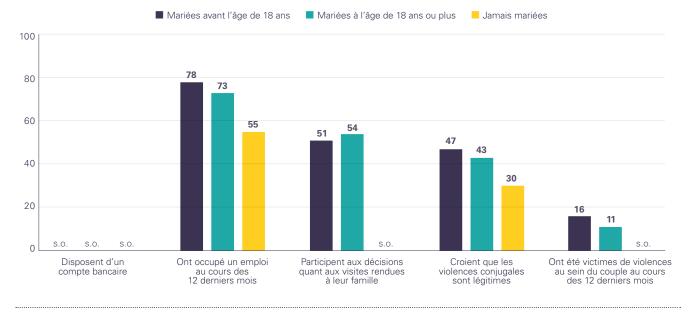
Figure 28. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 29. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

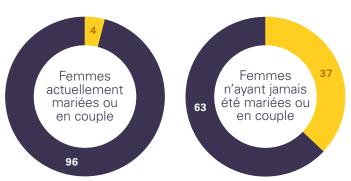


#### Éducation

Figure 30. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

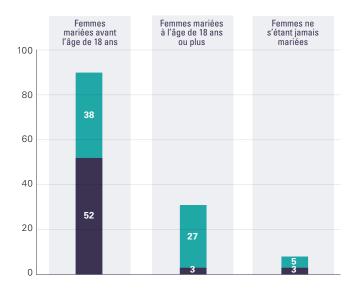
Ne sait pas / données manquantes



#### **Conditions de vie des épouses enfants** (suite)

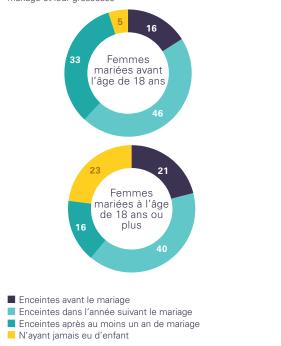
#### Maternité précoce

Figure 31. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



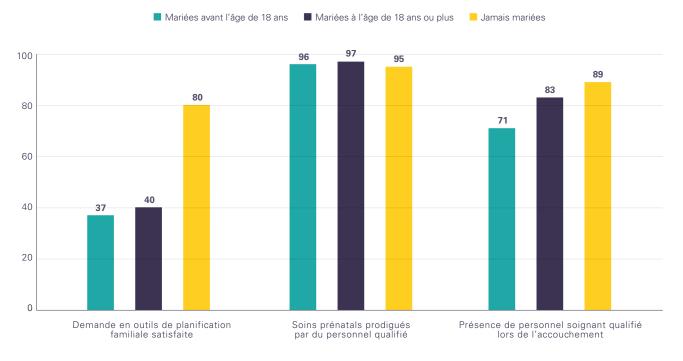
■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

**Figure 32.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



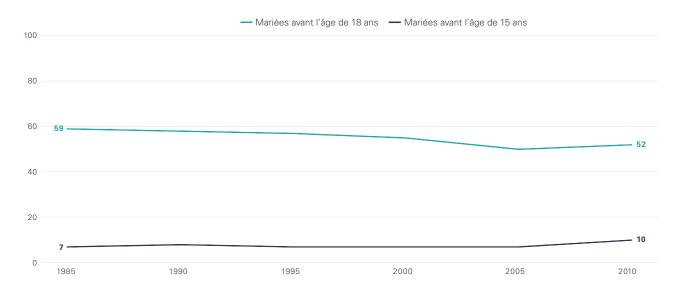
#### Santé procréative

Figure 33. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié



#### Évolution au fil des générations

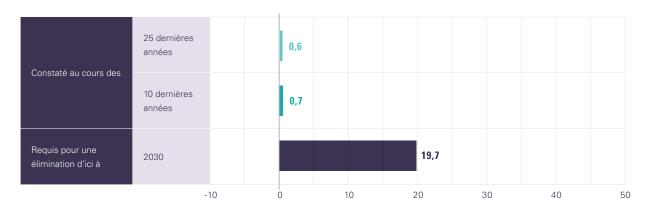
Figure 34. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 35. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2010. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou gu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

## Cameroun

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 15 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 36.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



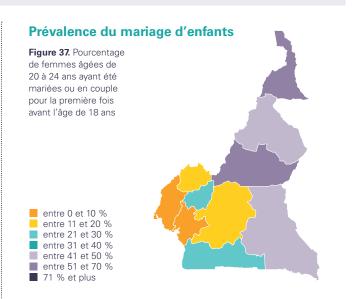
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

938 000

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

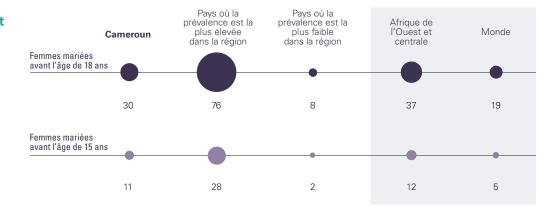
2,6 millions

Le Cameroun compte plus de 2 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 10 ont été mariées pendant leur enfance.



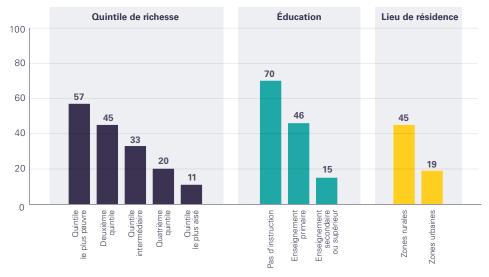
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 38. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Populations vulnérables

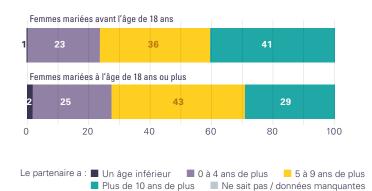
Figure 39. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Caractéristiques des unions

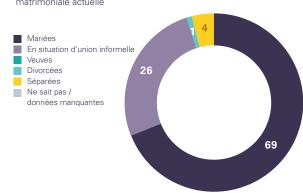
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 40.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### **Types d'unions**

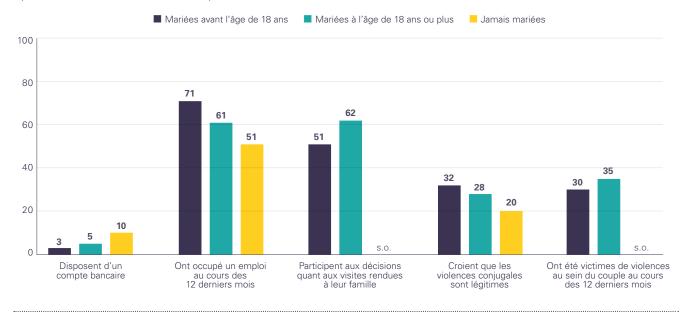
**Figure 41.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 42. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

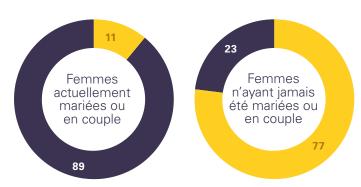


#### Éducation

Figure 43. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

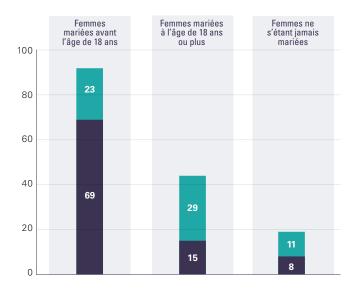
Ne sait pas / données manquantes



#### **Conditions de vie des épouses enfants** (suite)

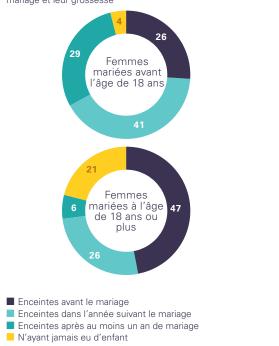
#### Maternité précoce

Figure 44. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



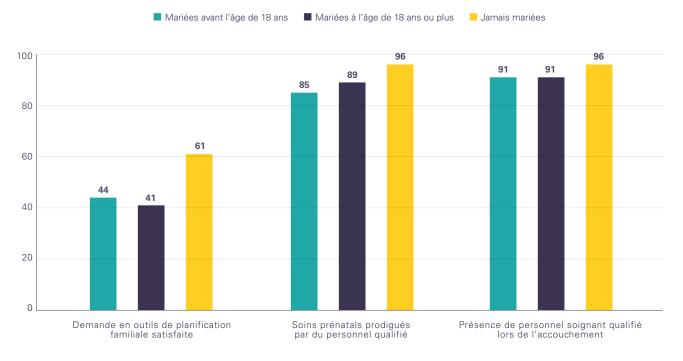
■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

**Figure 45.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



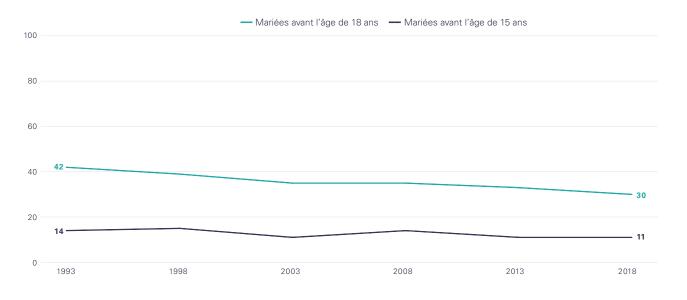
#### Santé procréative

Figure 46. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié



#### Évolution au fil des générations

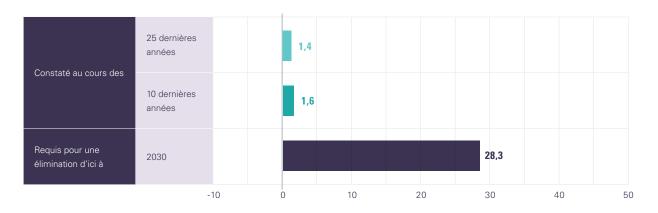
Figure 47. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 48. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES :

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des

## Congo

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 49.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



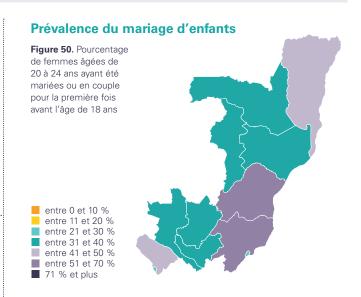
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**125 600** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

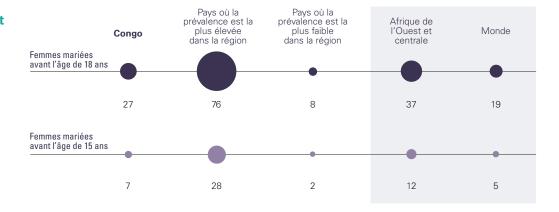
421 600

Le Congo compte plus de 421 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.



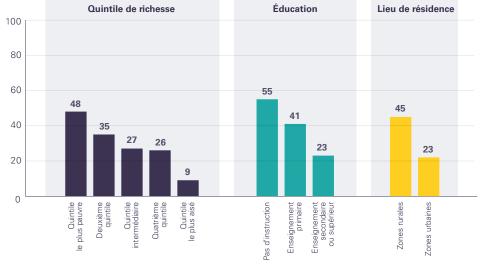
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 51. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Populations vulnérables

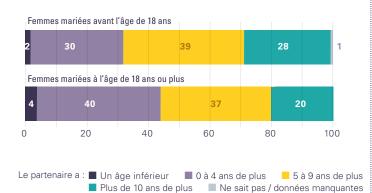
Figure 52. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Caractéristiques des unions

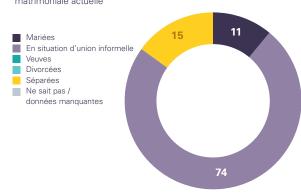
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 53.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

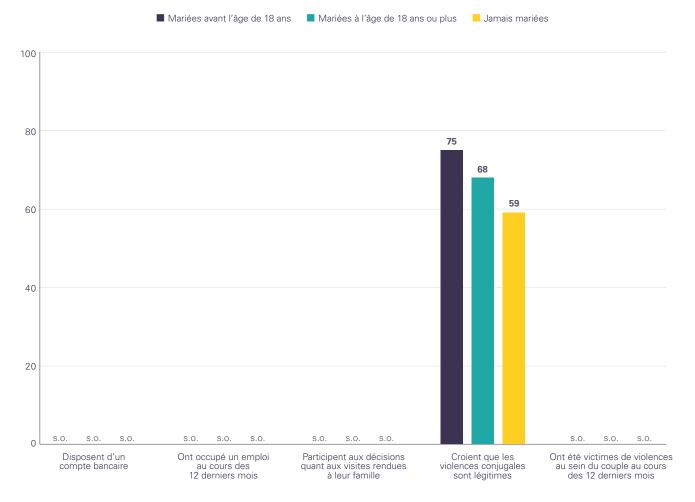
**Figure 54.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

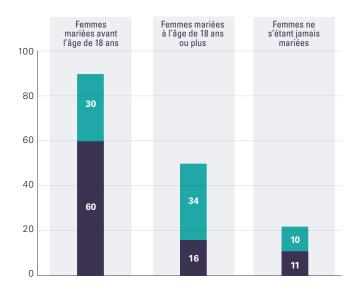
Figure 55. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



#### **Conditions de vie des épouses enfants** (suite)

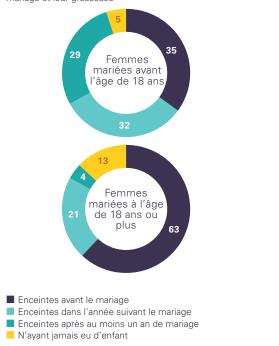
#### Maternité précoce

**Figure 56.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



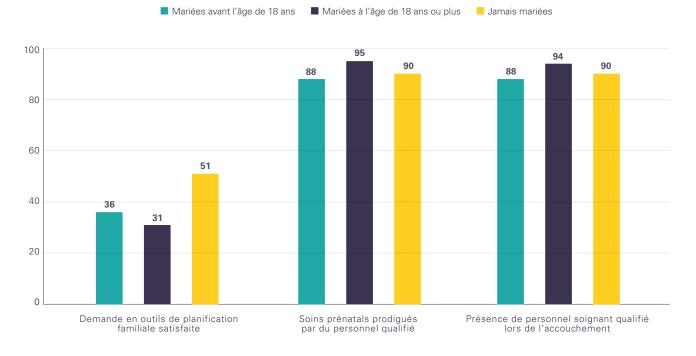
■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 57. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



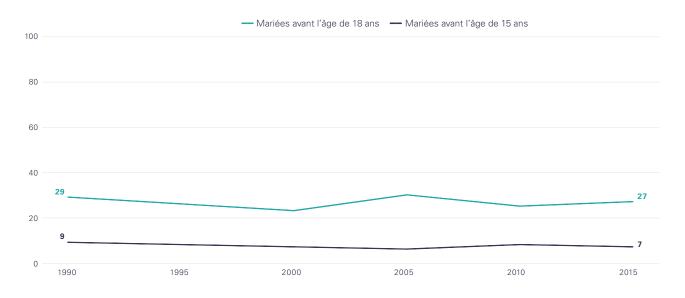
#### Santé procréative

Figure 58. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié



#### Évolution au fil des générations

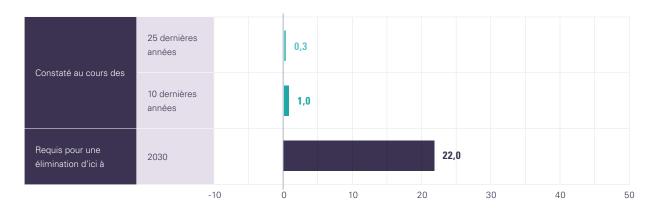
Figure 59. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 60. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2014-2015. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux d

## Côte d'Ivoire

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 18 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 61.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

665 800

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

2,3 millions

La Côte d'Ivoire compte plus de 2 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.

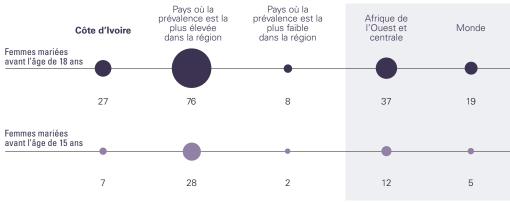


## Situation par rapport

Figure 63. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

au reste de la région

et du monde



entre 0 et 10 % entre 11 et 20 % entre 21 et 30 %

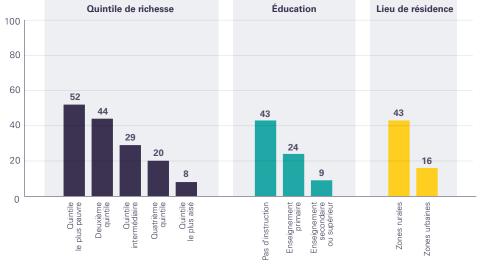
entre 31 et 40 % entre 41 et 50 %

entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

## Populations vulnérables

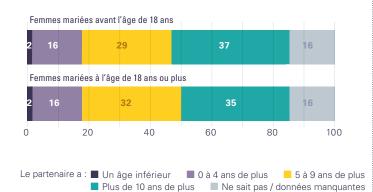
Figure 64. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Caractéristiques des unions

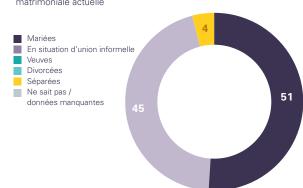
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 65.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux





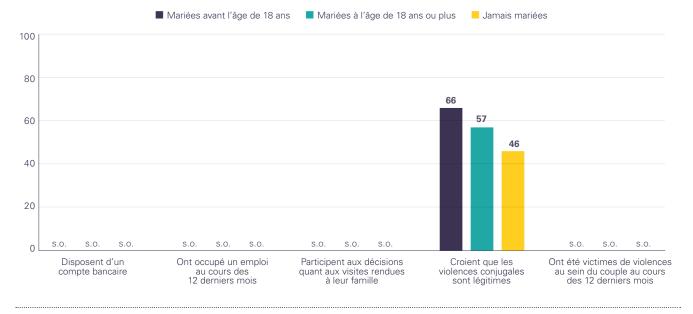
**Figure 66.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

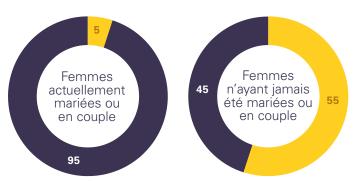
Figure 67. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



**Figure 68.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

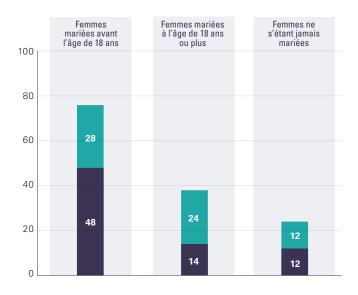
Ne sait pas / données manquantes



#### **Conditions de vie des épouses enfants** (suite)

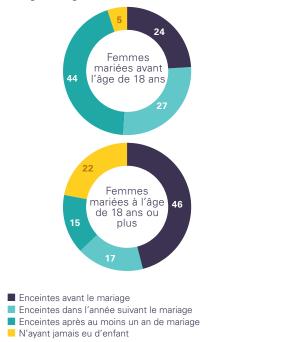
#### Maternité précoce

Figure 69. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



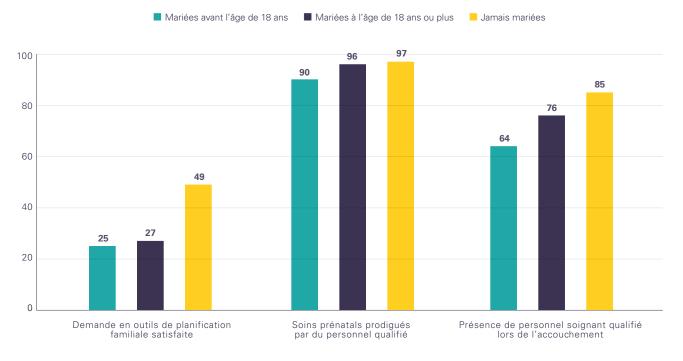
■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

**Figure 70.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



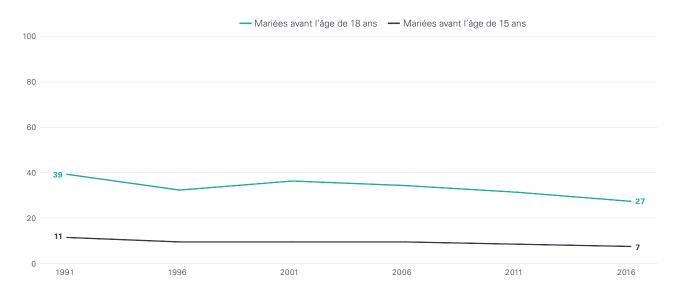
#### Santé procréative

Figure 71. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié



#### Évolution au fil des générations

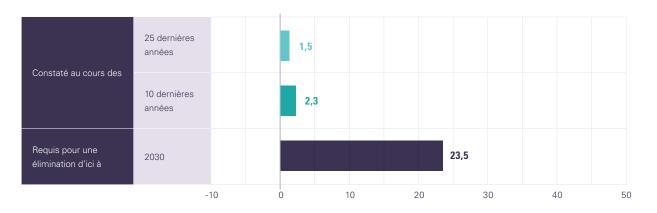
Figure 72. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 73. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2016. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des va

## Gabon

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 15 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 74.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



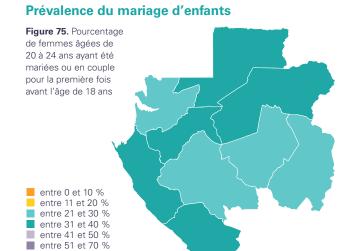
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**53 400** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

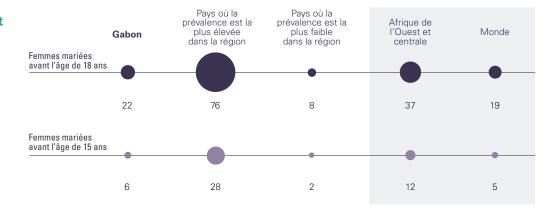
176 000

Le Gabon compte plus de 176 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 5 a été mariée pendant son enfance.



#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

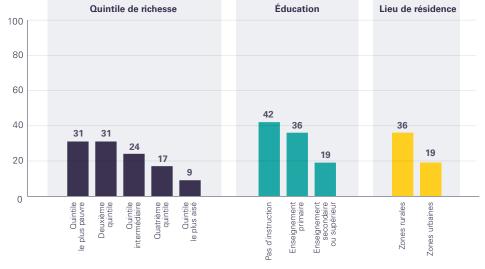
Figure 76. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



■ 71 % et plus

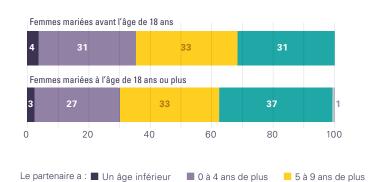
## Populations vulnérables

Figure 77. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

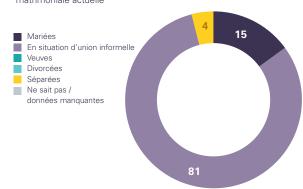
Figure 78. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



■ Plus de 10 ans de plus ■ Ne sait pas / données manquantes



Figure 79. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 80. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

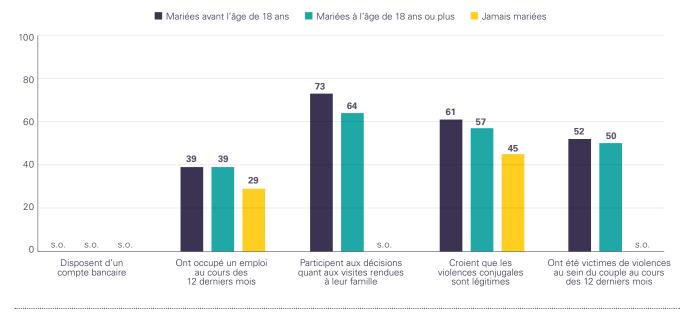
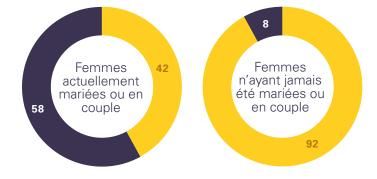


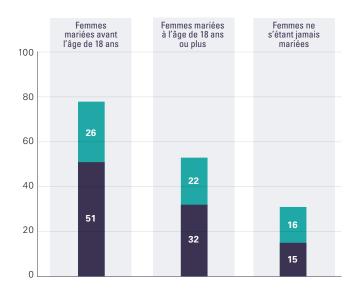
Figure 81. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées
Ne sait pas / données manquantes



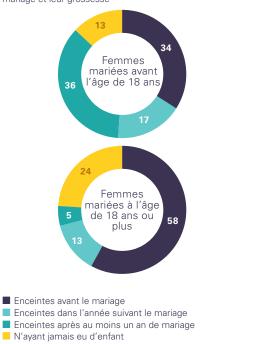
### Maternité précoce

**Figure 82.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

**Figure 83.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 84. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

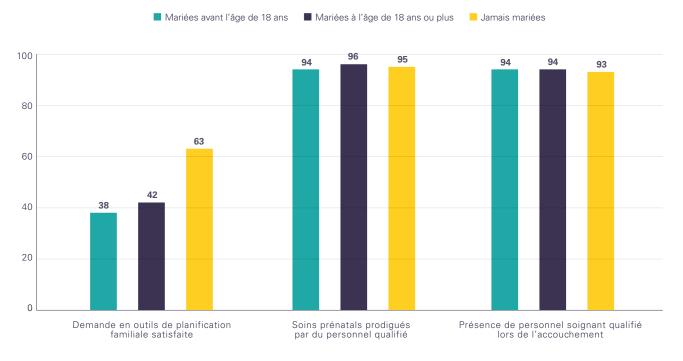
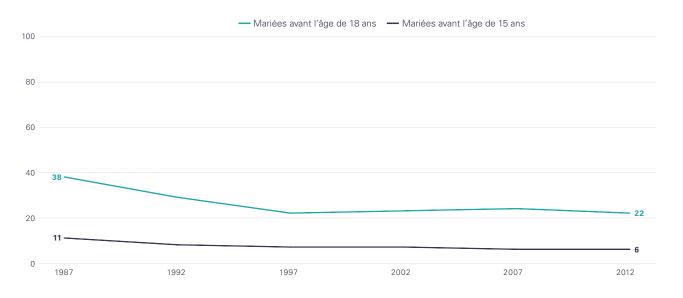


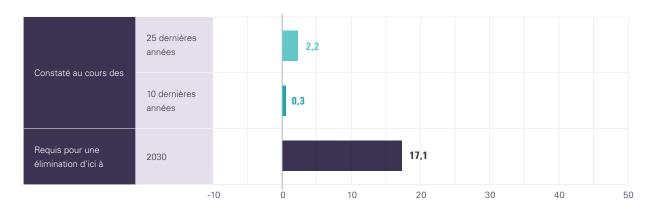
Figure 85. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 86. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES :

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2012. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des

# **Gambie**

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 87.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**62 200** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

224 200

La Gambie compte plus de 224 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.



Prévalence du mariage d'enfants

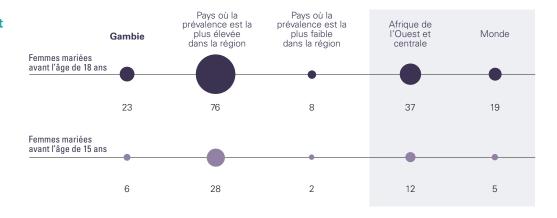


entre 0 et 10 %
entre 11 et 20 %
entre 21 et 30 %
entre 31 et 40 %
entre 41 et 50 %
entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

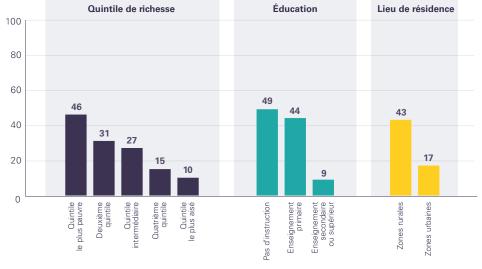
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 89. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



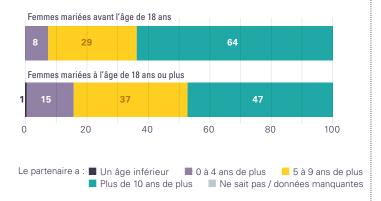
## Populations vulnérables

Figure 90. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



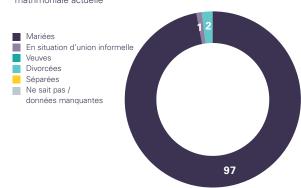
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 91.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### **Types d'unions**

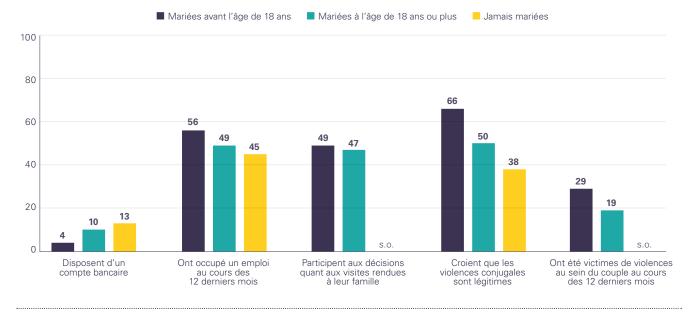
Figure 92. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

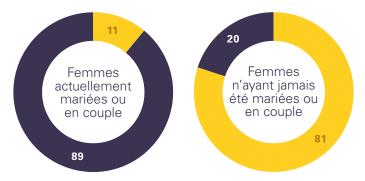
Figure 93. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



**Figure 94.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

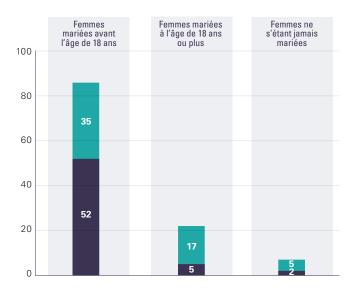
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



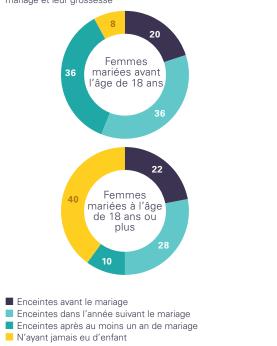
### Maternité précoce

**Figure 95.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

**Figure 96.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 97. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

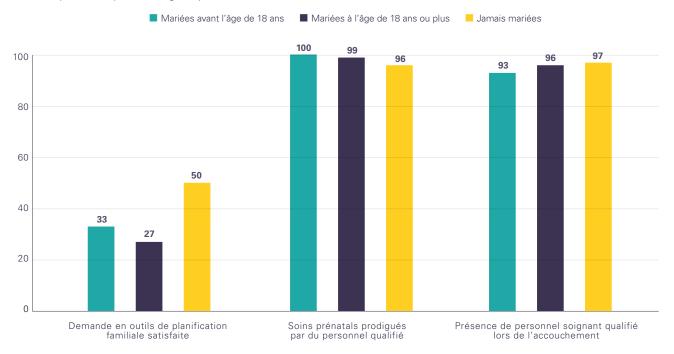
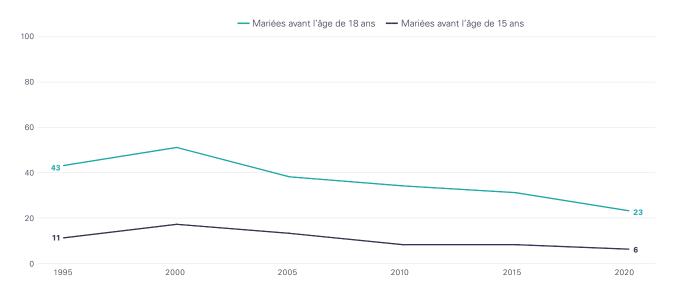


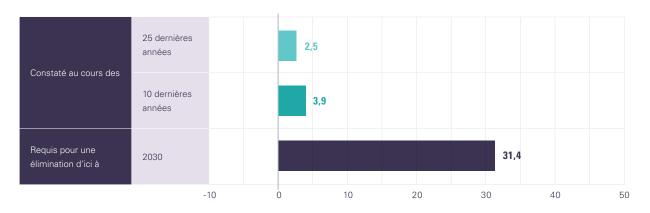
Figure 98. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 99. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2019-2020. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeur

# Ghana

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

## Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 100.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

666 200

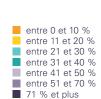
Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

2,2 millions

Le Ghana compte plus de 2 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 5 a été mariée pendant son enfance.



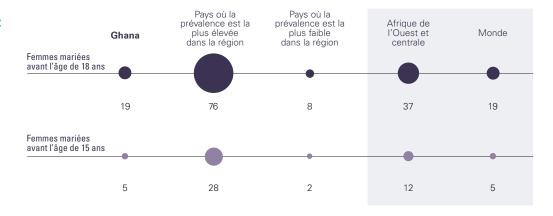
Prévalence du mariage d'enfants





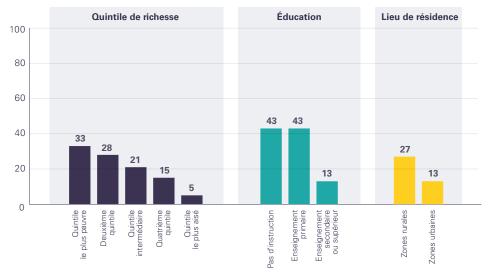
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 102. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



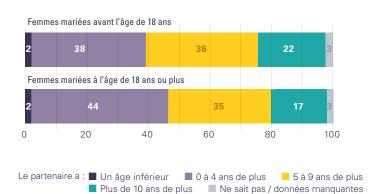
## Populations vulnérables

Figure 103. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



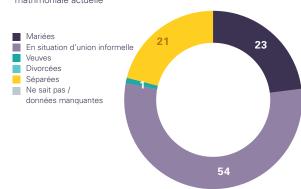
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 104.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



## Types d'unions

Figure 105. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 106. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

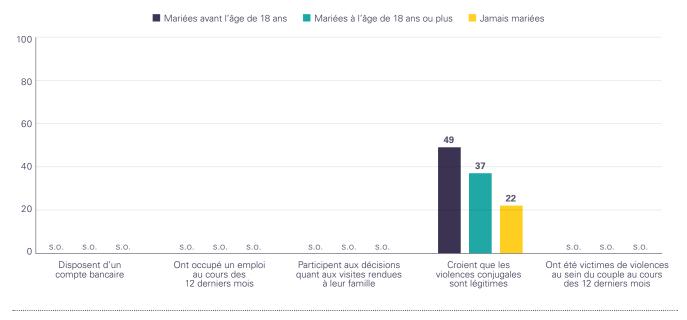
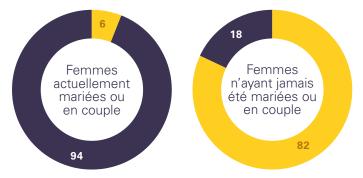


Figure 107. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

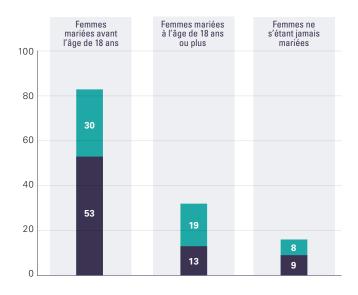
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



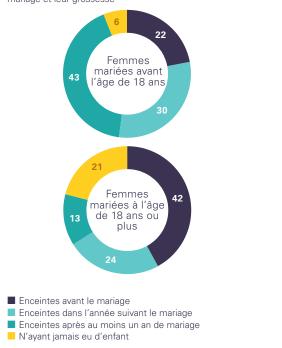
### Maternité précoce

**Figure 108.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 109. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



### Santé procréative

Figure 110. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

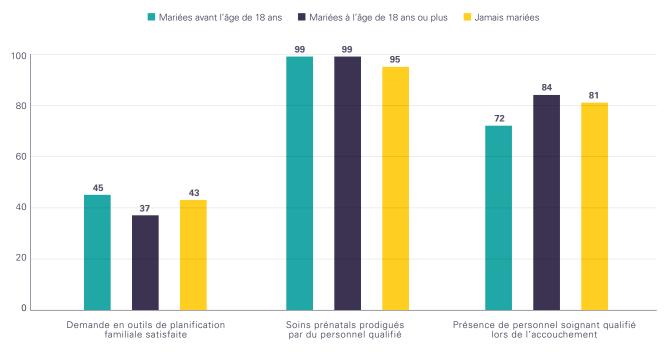
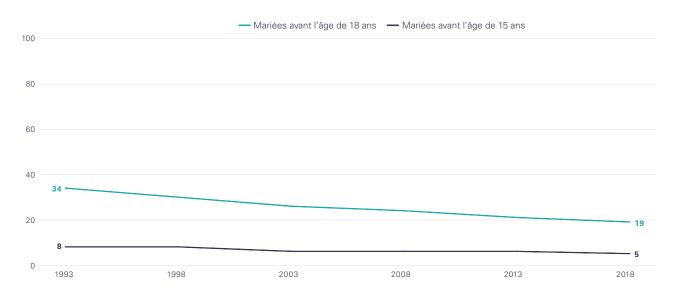


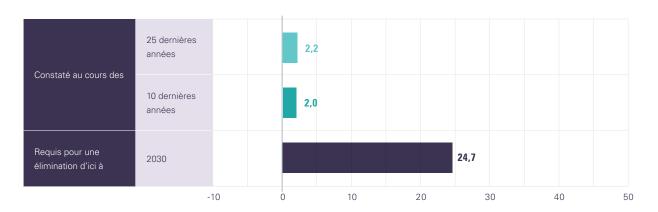
Figure 111. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 112. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2017-2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sousensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

# Guinée

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 18 ans

## Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 113.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



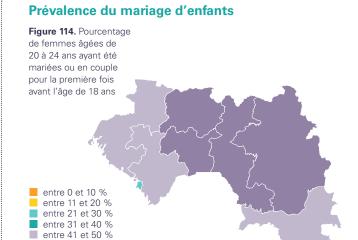
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**670 500** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

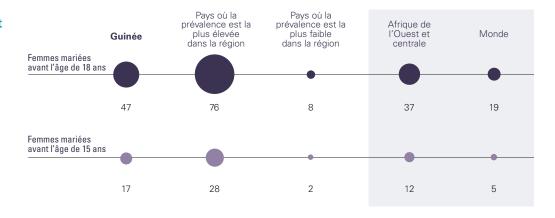
1,7 million

La Guinée compte près de 2 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 2 a été mariée pendant son enfance.



#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 115. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

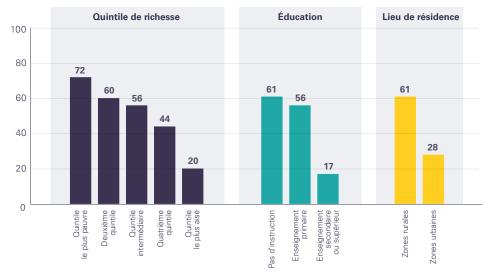


entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

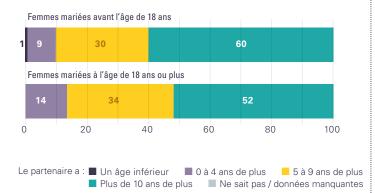
## Populations vulnérables

Figure 116. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



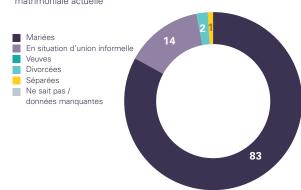
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 117.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



## **Types d'unions**

Figure 118. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 119. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

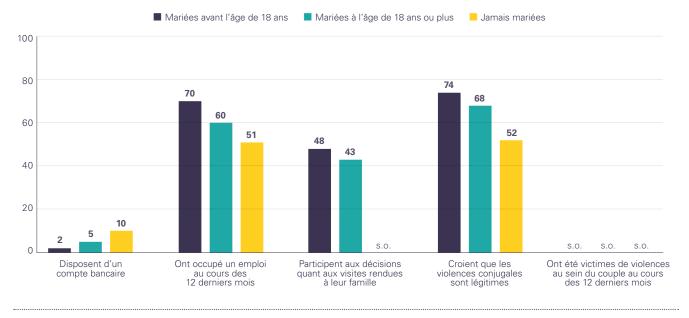
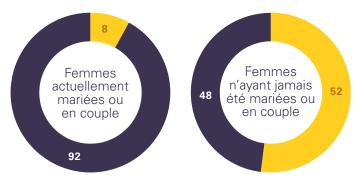


Figure 120. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

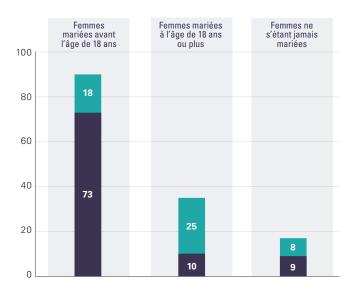
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



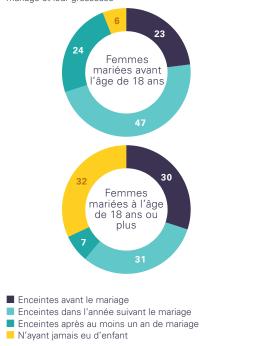
#### Maternité précoce

**Figure 121.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 122. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



### Santé procréative

Figure 123. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

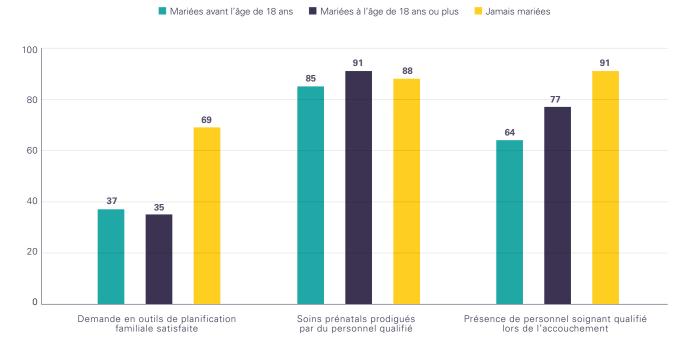
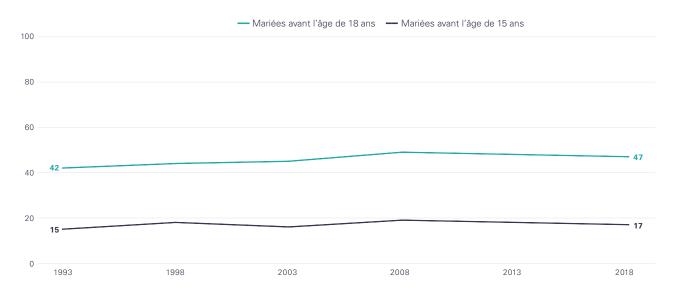


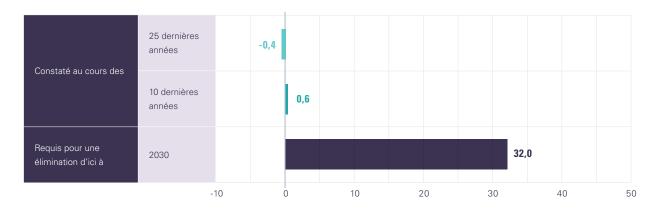
Figure 124. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 125. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des

# Guinée-Bissau

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : 14 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 126.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**52 700** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

160 600

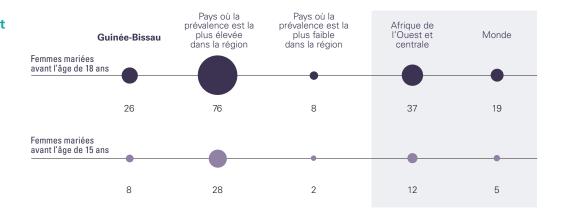
La Guinée-Bissau compte plus de 160 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.





#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 128. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



entre 0 et 10 % entre 11 et 20 % entre 21 et 30 %

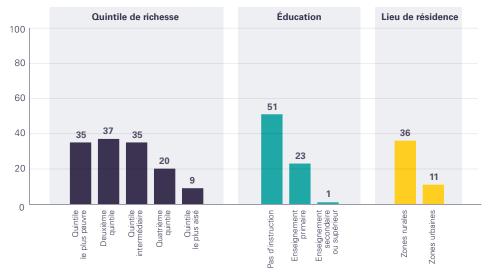
entre 31 et 40 % entre 41 et 50 %

entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

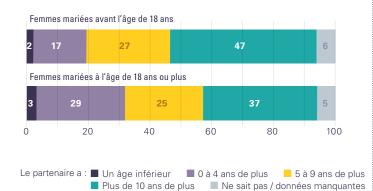
## Populations vulnérables

Figure 129. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



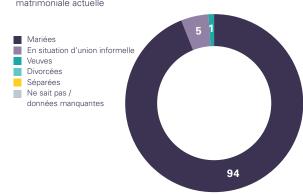
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 130.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



## Types d'unions

Figure 131. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 132. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

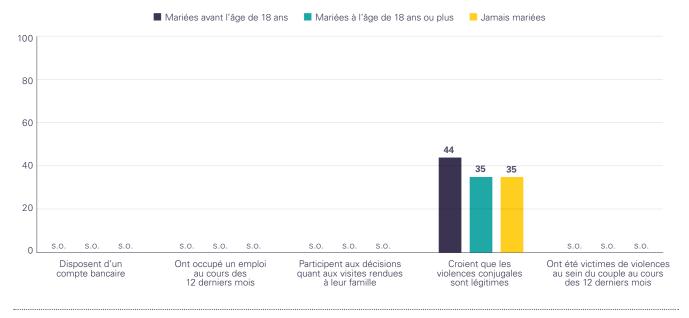
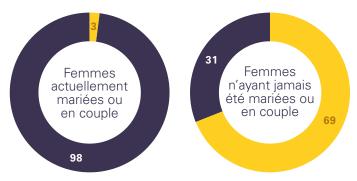


Figure 133. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

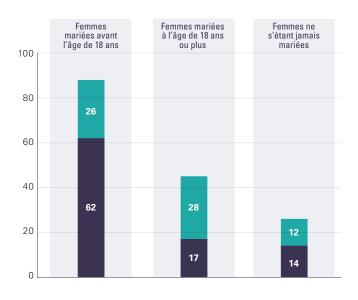
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



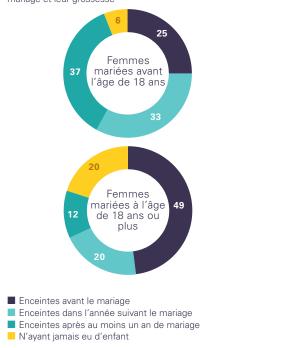
### Maternité précoce

**Figure 134.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 135. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 136. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

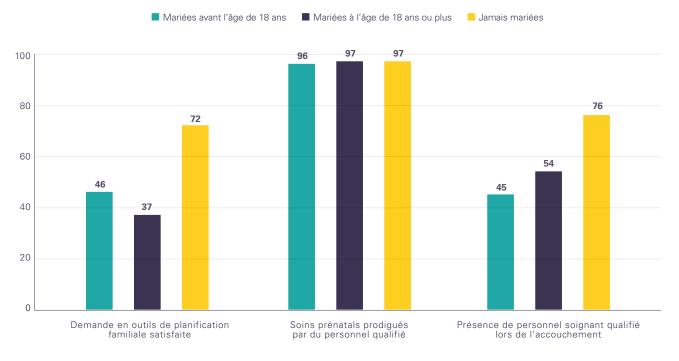
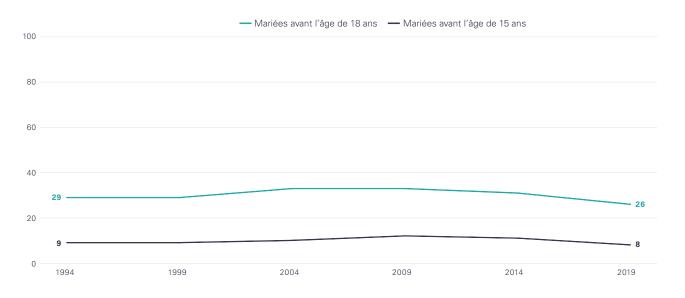


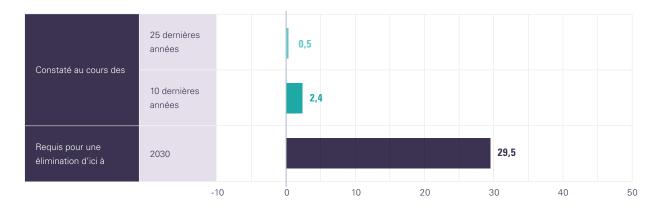
Figure 137. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 138. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2018-2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux d

# Libéria

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 139.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



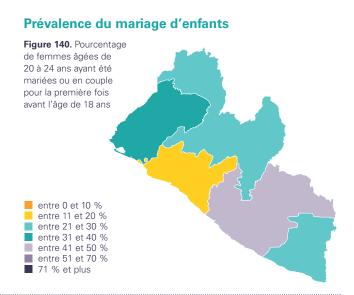
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

138 100

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

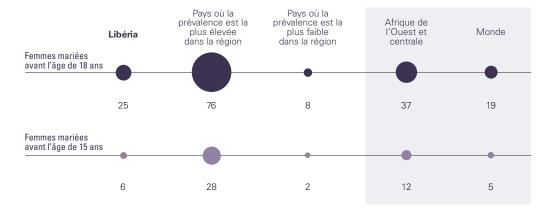
425 900

Le Libéria compte près de 426 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.



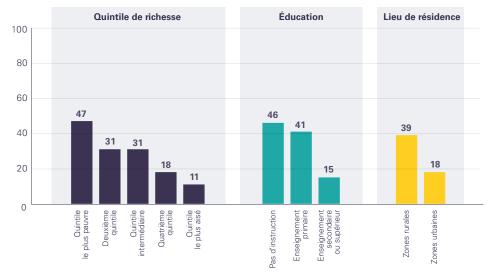
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 141. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



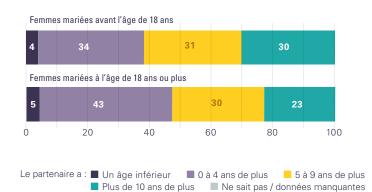
## Populations vulnérables

Figure 142. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



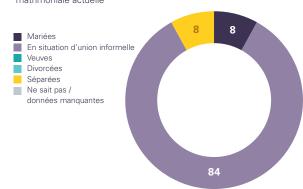
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 143.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

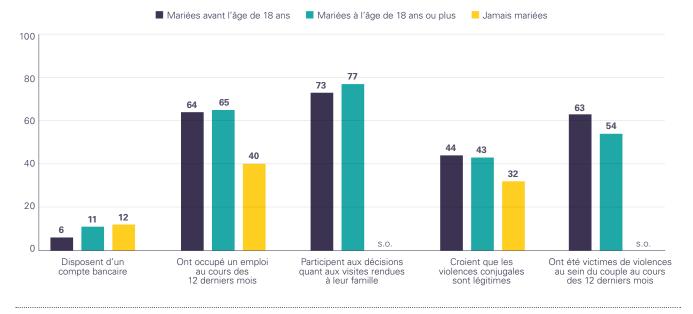
Figure 144. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

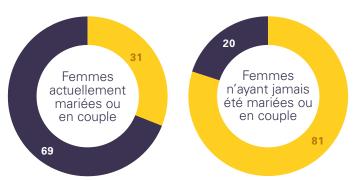
Figure 145. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



**Figure 146.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

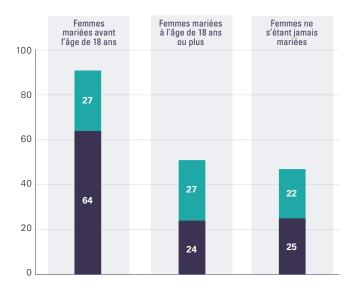
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes

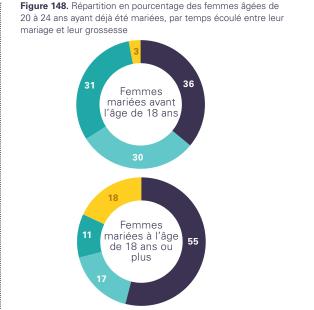


#### Maternité précoce

Figure 147. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



■ Enceintes avant le mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

Enceintes dans l'année suivant le mariage

■ Enceintes après au moins un an de mariage

### Santé procréative

Figure 149. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

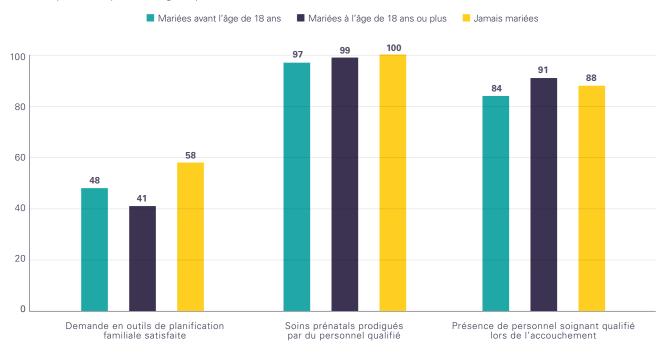
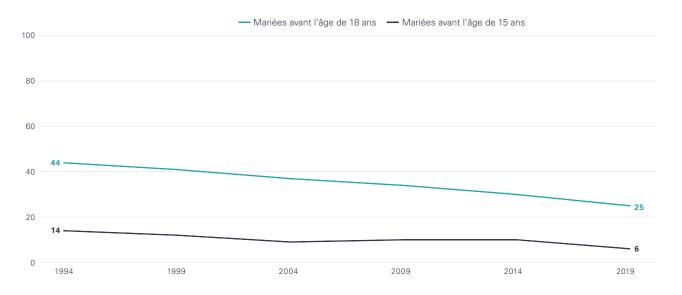


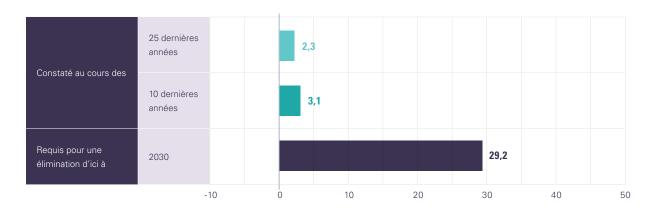
Figure 150. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 151. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2019-2020. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou gu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

## Mali

Âge légal minimum du mariage des filles : 16 ans | Cas exceptionnels : 15 ans

### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

Figure 152. Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

1,0 million

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

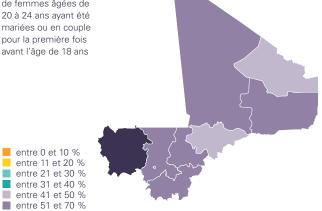
2,8 millions

Le Mali compte près de 3 millions d'épouses enfants; dans ce pays, 1 jeune femme sur 2 a été mariée pendant son enfance.

## Prévalence du mariage d'enfants

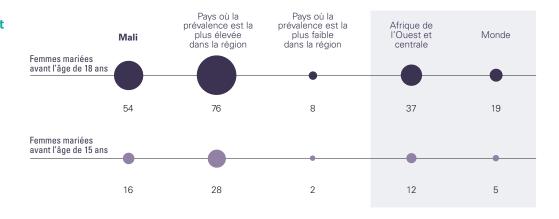
Figure 153. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans

■ 71 % et plus



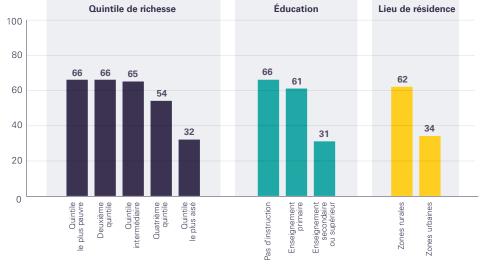
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 154. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



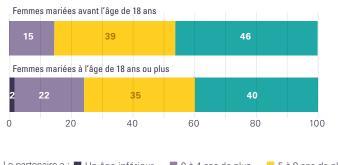
#### **Populations** vulnérables

Figure 155. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

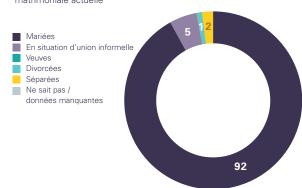
Figure 156. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux





#### Types d'unions

Figure 157. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 158. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

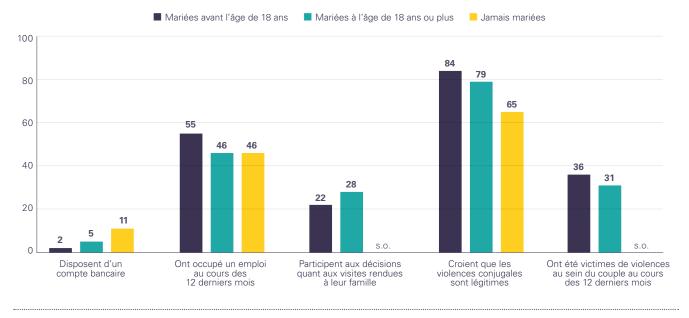
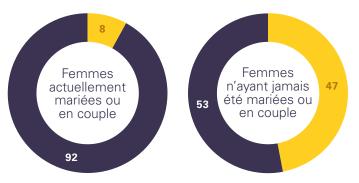


Figure 159. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

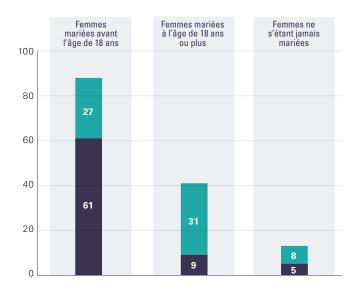
Scolarisées Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



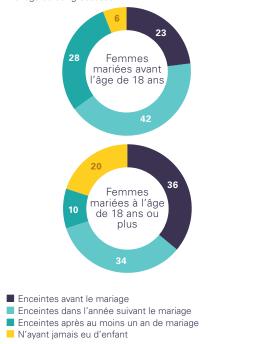
#### Maternité précoce

**Figure 160.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 161. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



### Santé procréative

Figure 162. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

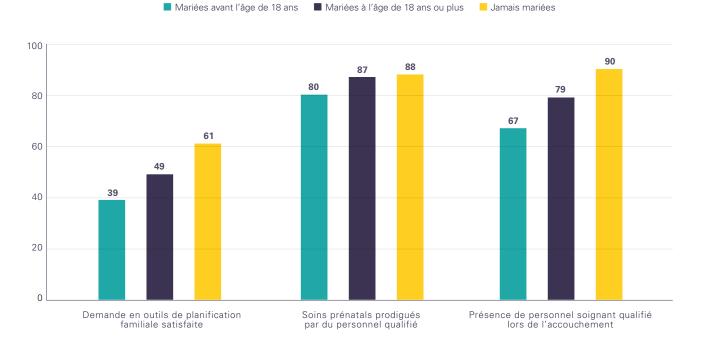
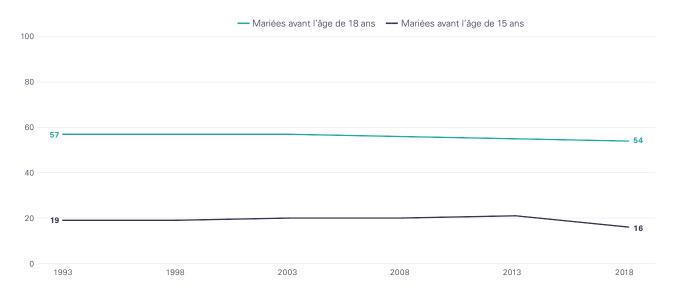


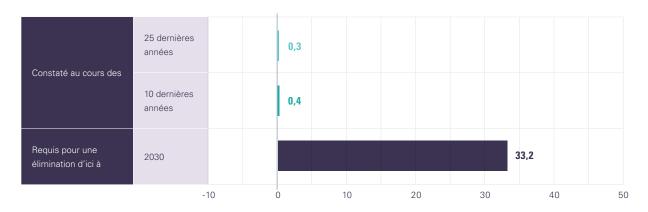
Figure 163. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 164. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

# **Mauritanie**

Âge légal minimum du mariage des filles : - I Cas exceptionnels : 0 an

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 165.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



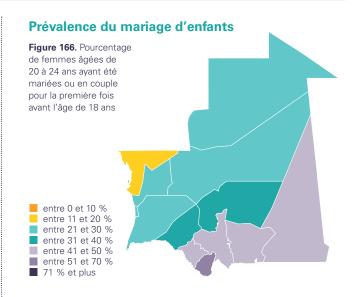
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**247 200** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

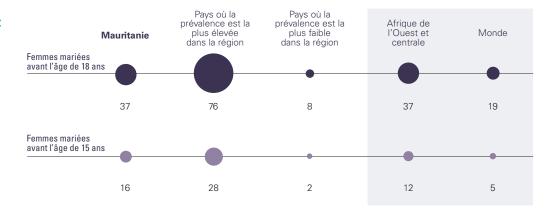
533 900

La Mauritanie compte près de 534 000 épouses enfants ; dans ce pays, 4 jeunes femmes sur 10 ont été mariées pendant leur enfance.



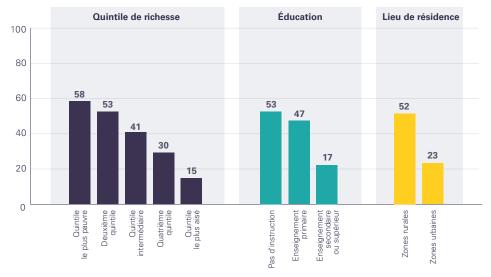
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 167. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



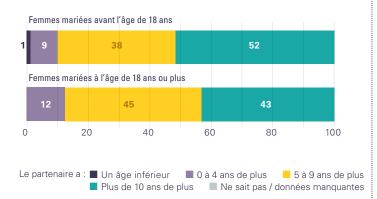
## Populations vulnérables

Figure 168. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



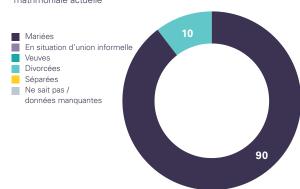
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 169.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



## Types d'unions

**Figure 170.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 171. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

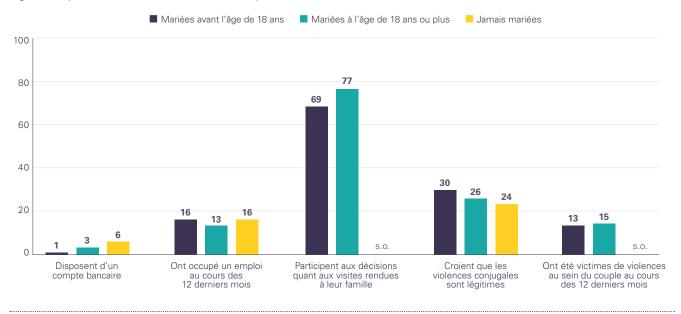
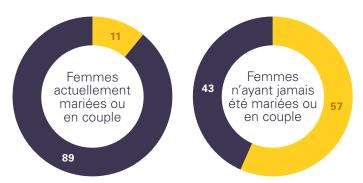


Figure 172. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

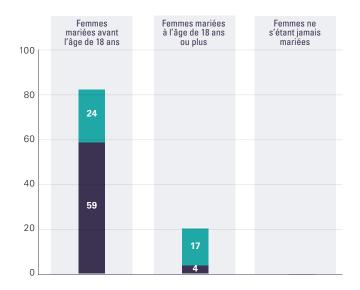
Scolarisées
Non scolarisées

Ne sait pas / données manquantes



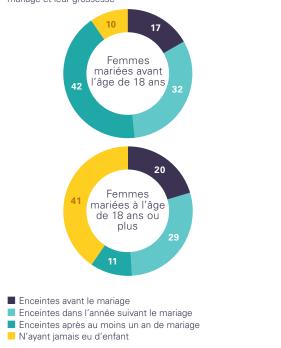
#### Maternité précoce

**Figure 173.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 174. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 175. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

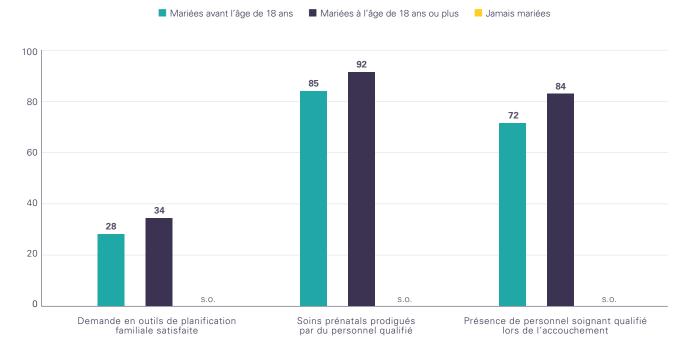


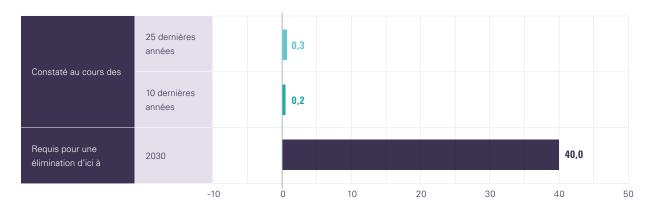
Figure 176. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 177. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2019-2021. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeur

# Niger

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 15 ans

### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 178.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

2,0 millions

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

4,8 millions

Le Niger compte près de 5 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 4 ont été mariées pendant leur enfance.

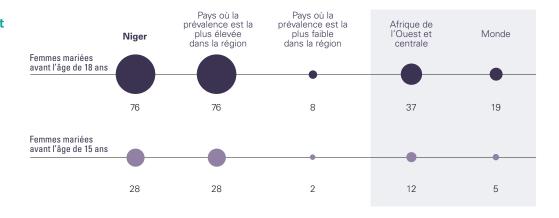


entre 0 et 10 %
entre 11 et 20 %
entre 21 et 30 %
entre 31 et 40 %
entre 41 et 50 %
entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

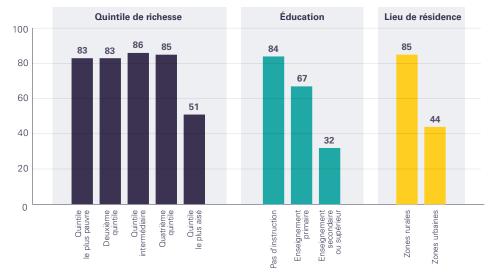
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 180. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



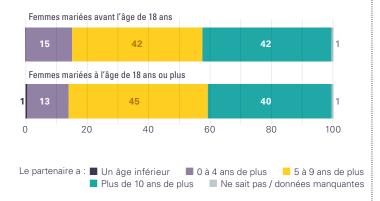
## Populations vulnérables

Figure 181. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



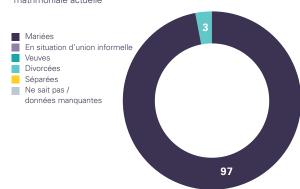
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 182.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

**Figure 183.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



## Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 184. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

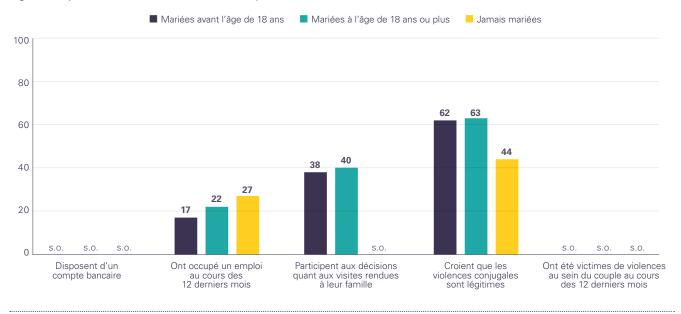
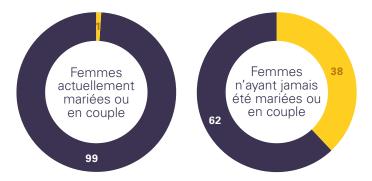


Figure 185. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

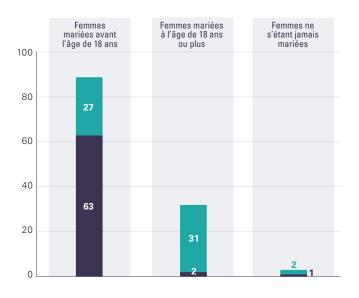
Ne sait pas / données manquantes



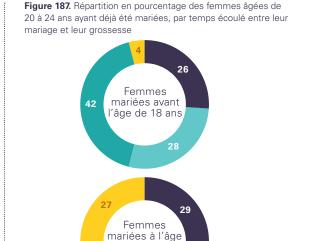
69

#### Maternité précoce

Figure 186. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



de 18 ans ou

plus

■ Enceintes avant le mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

Enceintes dans l'année suivant le mariage

■ Enceintes après au moins un an de mariage

### Santé procréative

Figure 188. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

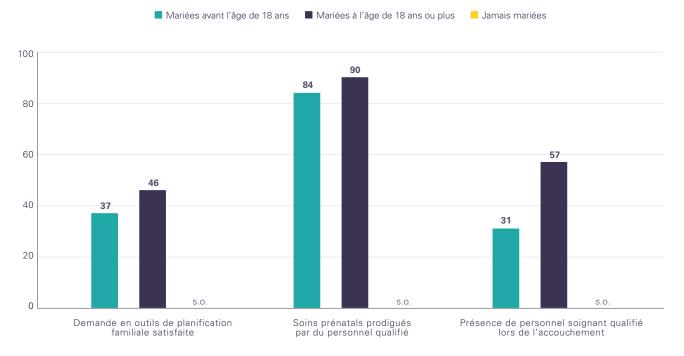


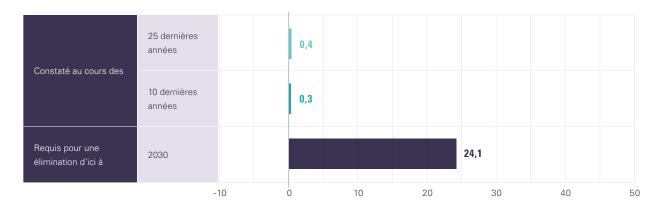
Figure 189. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



## Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 190. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES :

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2012. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

# Nigéria

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 18 ans

## Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

Figure 191. Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées l'âge de 15 ans

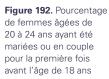
10,3 millions

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

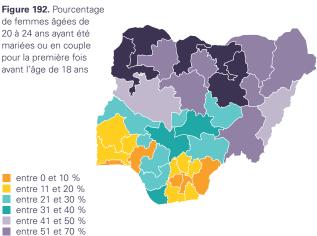
23,6 millions

Le Nigéria compte plus de 23 millions d'épouses enfants; dans ce pays, 2 jeunes femmes sur 5 ont été mariées pendant leur enfance.

#### Prévalence du mariage d'enfants

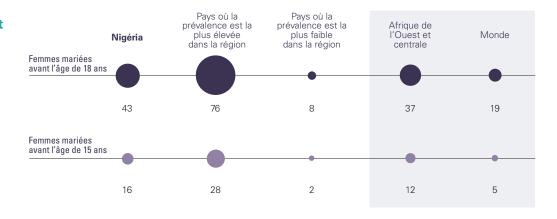


■ 71 % et plus



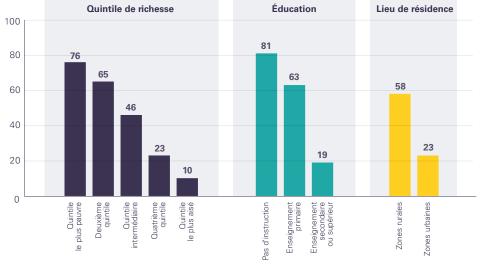
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 193. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



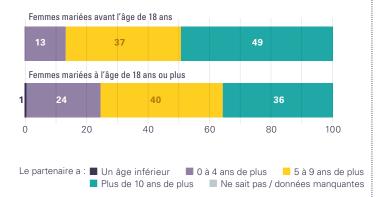
#### **Populations** vulnérables

Figure 194. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



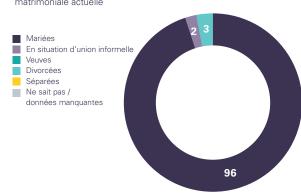
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 195.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

Figure 196. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 197. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

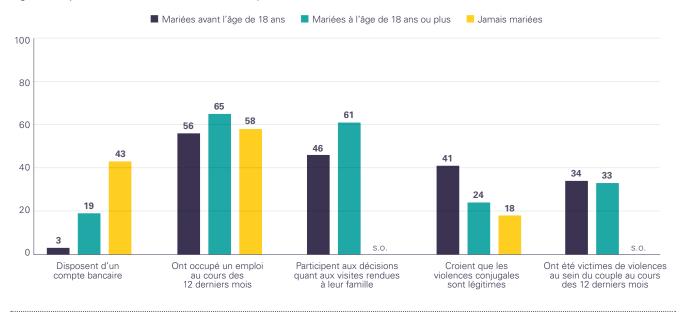
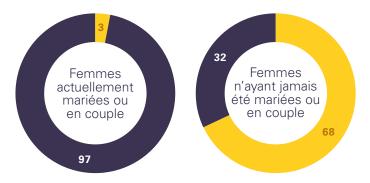


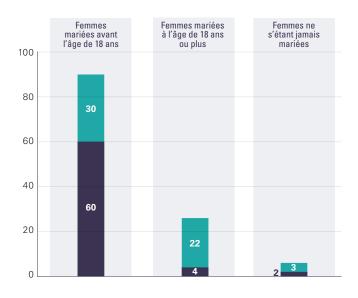
Figure 198. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

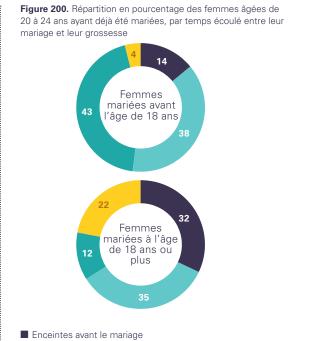


#### Maternité précoce

**Figure 199.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



Enceintes dans l'année suivant le mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

■ Enceintes après au moins un an de mariage

#### Santé procréative

Figure 201. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

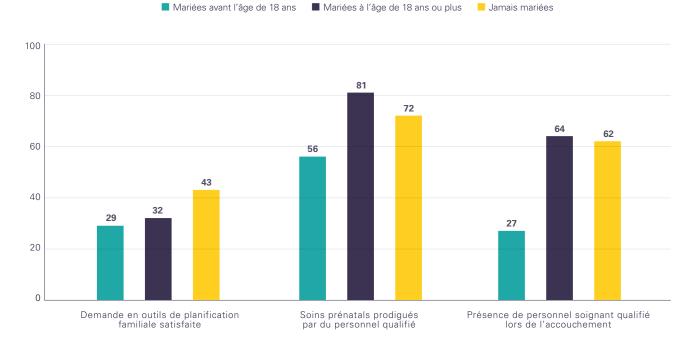
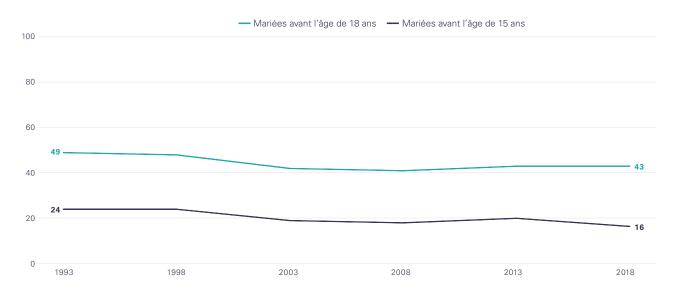


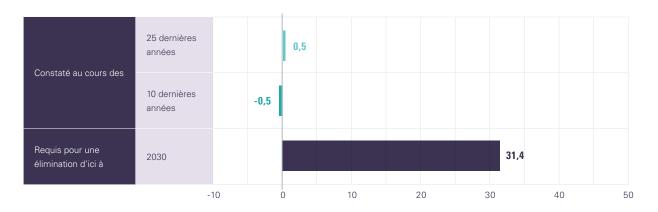
Figure 202. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 203. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

## République centrafricaine

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 204.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

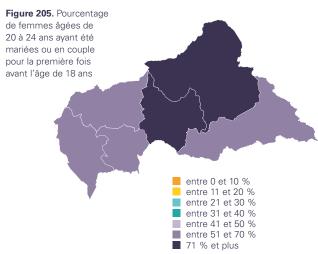
358 300

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

**747 400** 

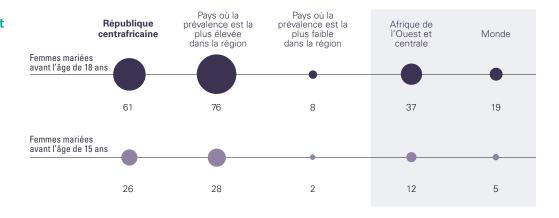
La République centrafricaine compte plus de 747 000 épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 5 ont été mariées pendant leur enfance.





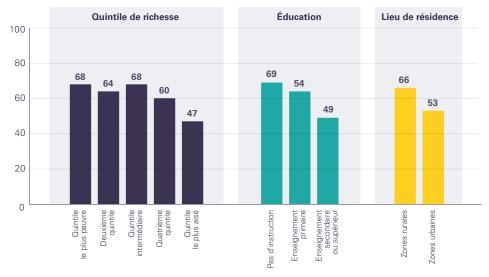
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 206. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



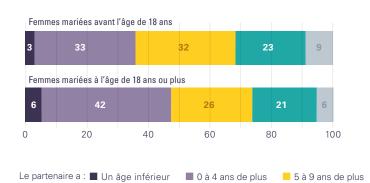
### Populations vulnérables

Figure 207. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

**Figure 208.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



■ Plus de 10 ans de plus ■ Ne sait pas / données manquantes

#### Types d'unions

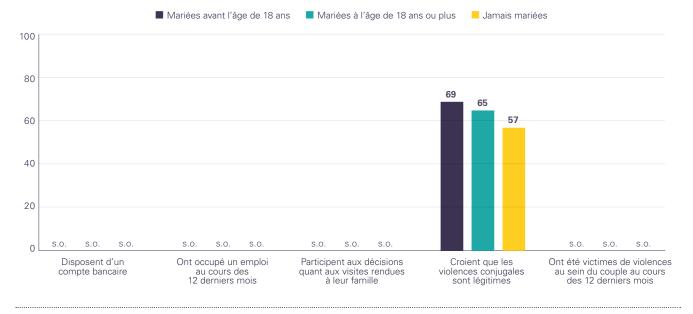
Figure 209. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

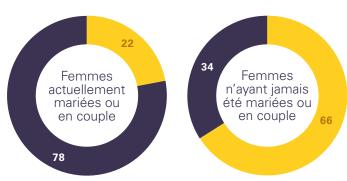
Figure 210. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



#### Éducation

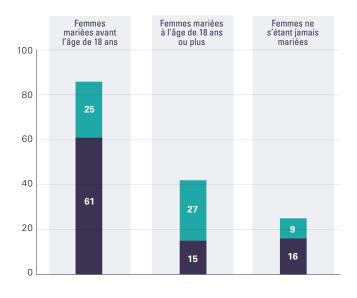
Figure 211. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

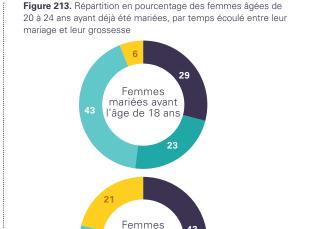


#### Maternité précoce

**Figure 212.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



mariées à l'âge

de 18 ans ou

plus

23

Enceintes avant le mariage

■ Enceintes dans l'année suivant le mariage

■ Enceintes après au moins un an de mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

#### Santé procréative

Figure 214. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

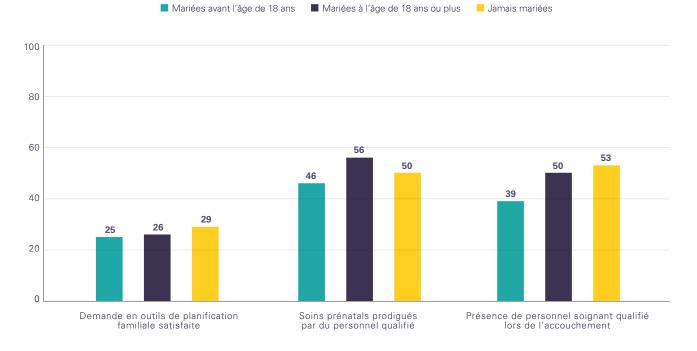
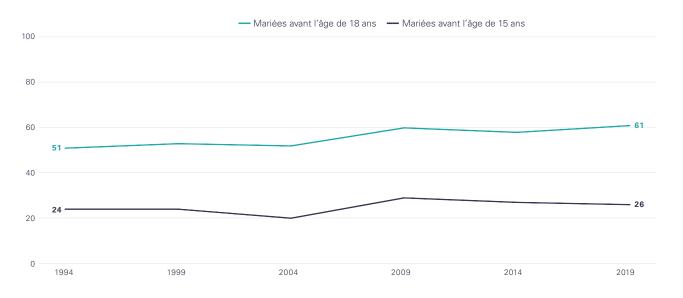


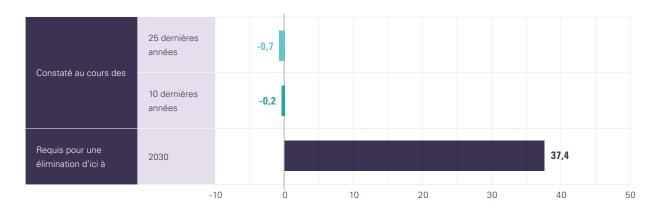
Figure 215. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 216. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2018-2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux d

## République démocratique du Congo

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 217.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



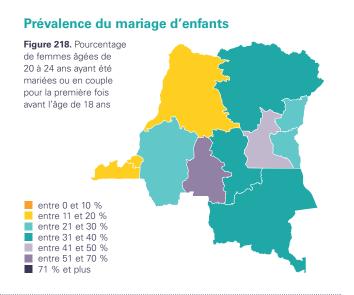
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

2,3 millions

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

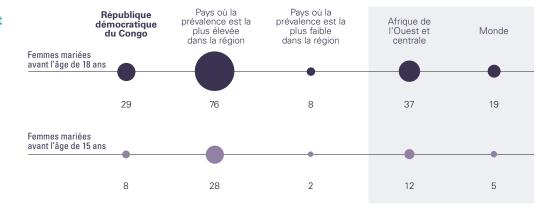
7,1 millions

La République démocratique du Congo compte plus de 7 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 10 ont été mariées pendant leur enfance.



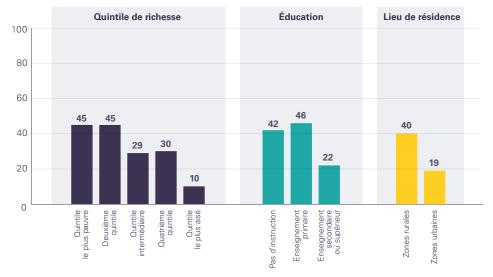
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 219. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



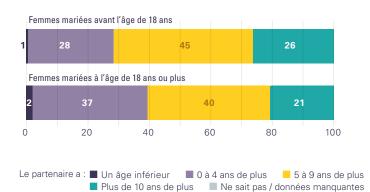
### Populations vulnérables

Figure 220. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



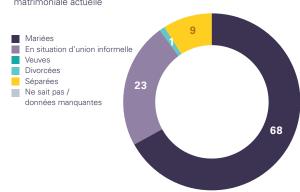
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 221.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

Figure 222. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 223. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

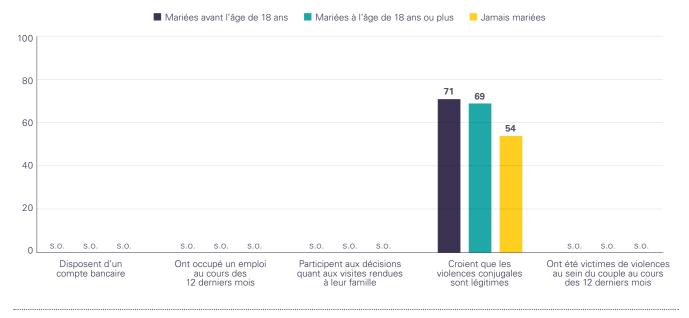
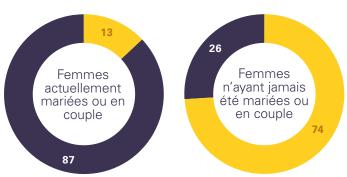


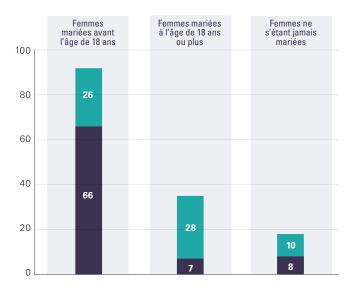
Figure 224. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées



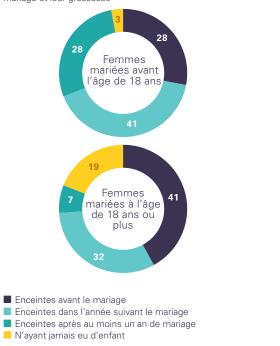
#### Maternité précoce

Figure 225. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 226. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 227. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

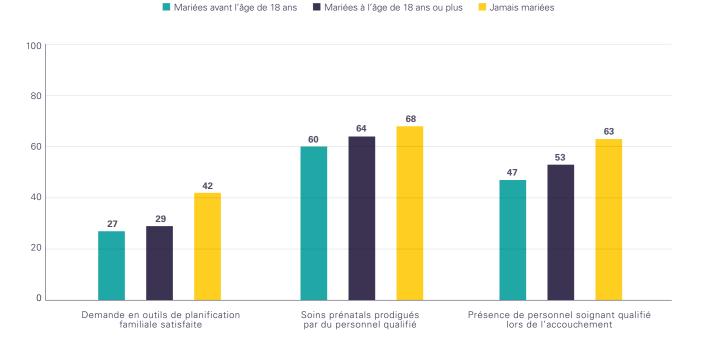
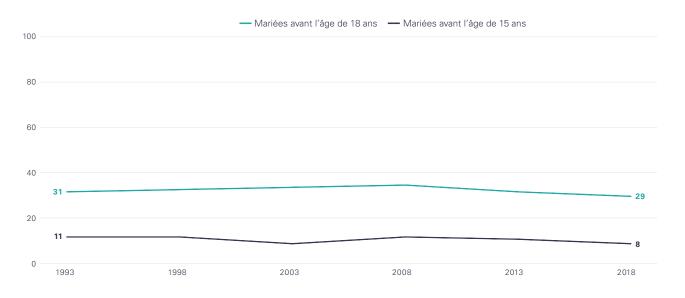


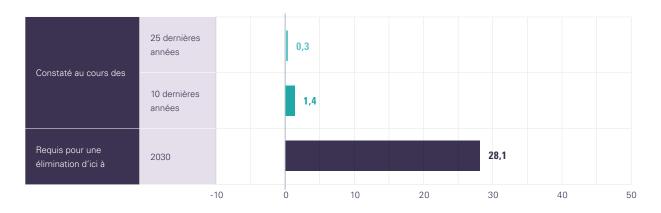
Figure 228. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 229. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2017-2018. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux d

## Sao Tomé-et-Principe

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : 16 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 230.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

4 100

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

18 600

Sao Tomé-et-Principe compte plus de 18 000 épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 10 ont été mariées pendant leur enfance.

#### Prévalence du mariage d'enfants

Figure 231. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans

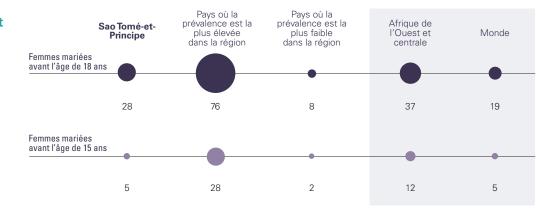


entre 0 et 10 %
entre 11 et 20 %
entre 21 et 30 %
entre 31 et 40 %
entre 41 et 50 %
entre 51 et 70 %
71 % et plus



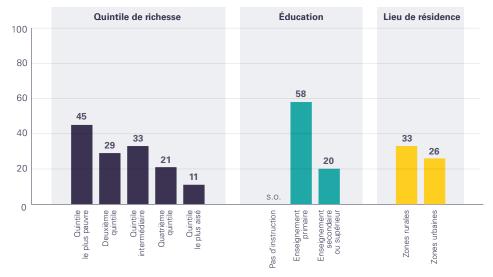
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 232. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



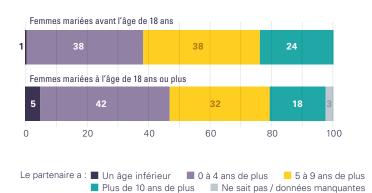
## Populations vulnérables

Figure 233. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

**Figure 234.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



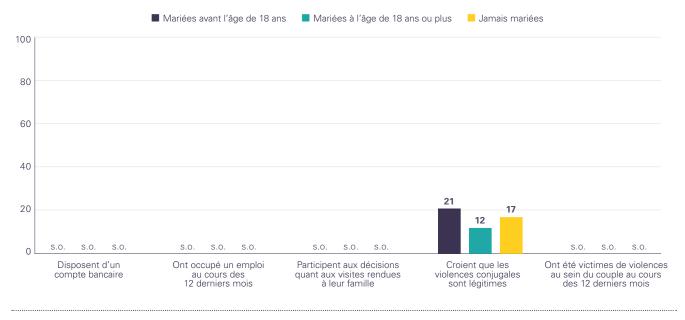


91

#### Conditions de vie des épouses enfants

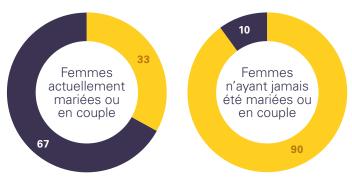
#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 236. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



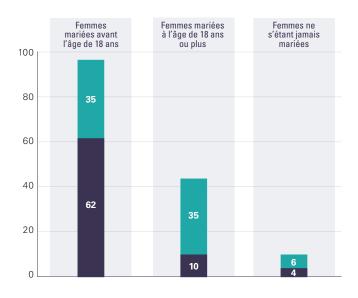


Scolarisées
Non scolarisées

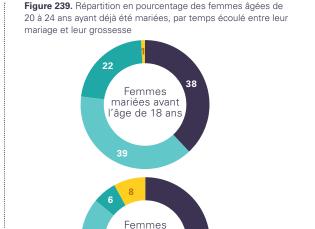


#### Maternité précoce

**Figure 238.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



mariées à l'âge

de 18 ans ou

plus

■ Enceintes avant le mariage

■ Enceintes dans l'année suivant le mariage

■ Enceintes après au moins un an de mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

#### Santé procréative

Figure 240. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

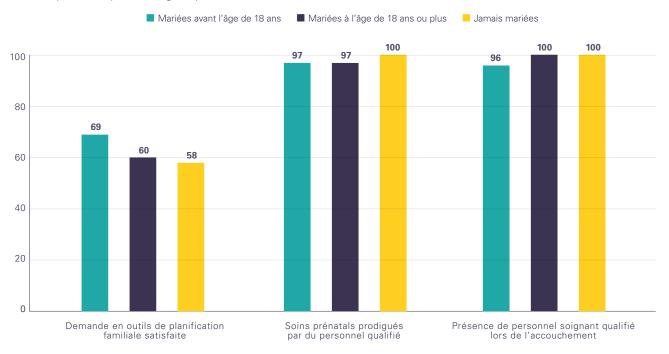
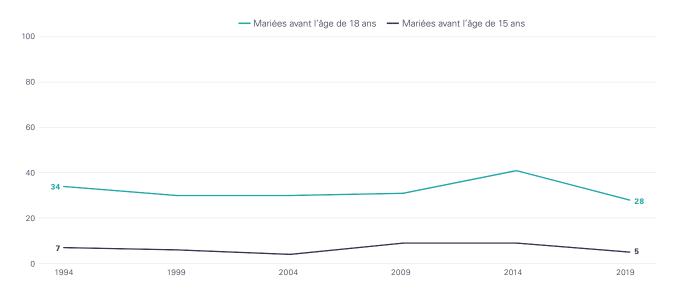


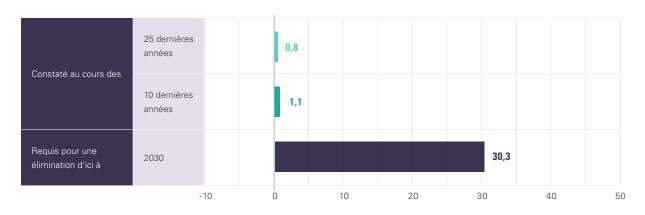
Figure 241. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 242. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des va

## Sénégal

Âge légal minimum du mariage avec autorisation des parents : 16 ans | Sans autorisation des parents : 18 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 243.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



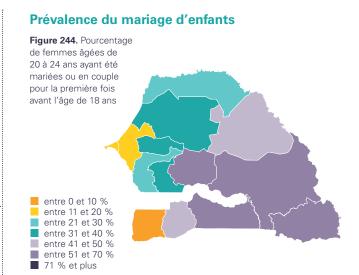
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

419 400

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

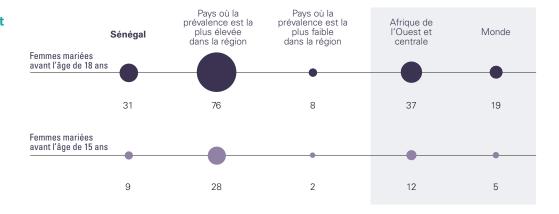
1,5 million

Le Sénégal compte plus d'un million d'épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 3 a été mariée pendant son enfance.



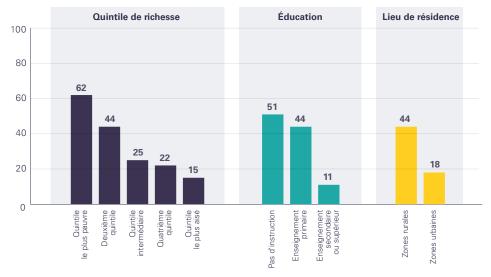
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 245. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



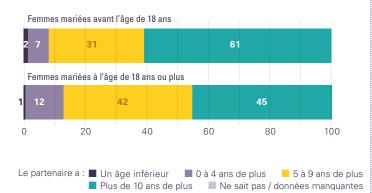
### Populations vulnérables

Figure 246. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



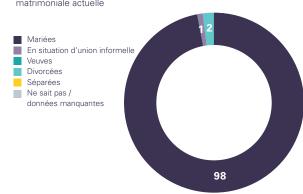
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 247.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

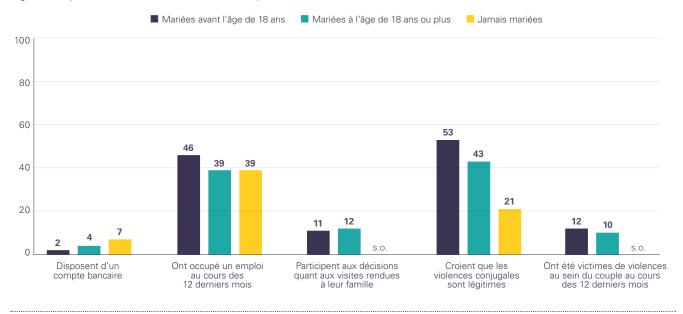
**Figure 248.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation matrimoniale actuelle



#### Conditions de vie des épouses enfants

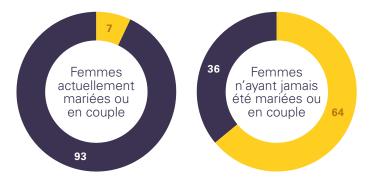
#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 249. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



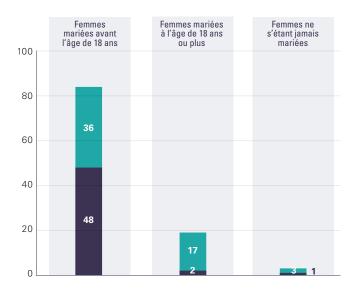
**Figure 250.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées



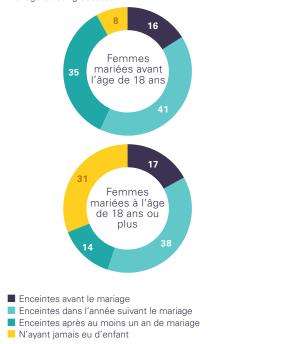
#### Maternité précoce

Figure 251. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans

Figure 252. Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déjà été mariées, par temps écoulé entre leur mariage et leur grossesse



#### Santé procréative

Figure 253. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

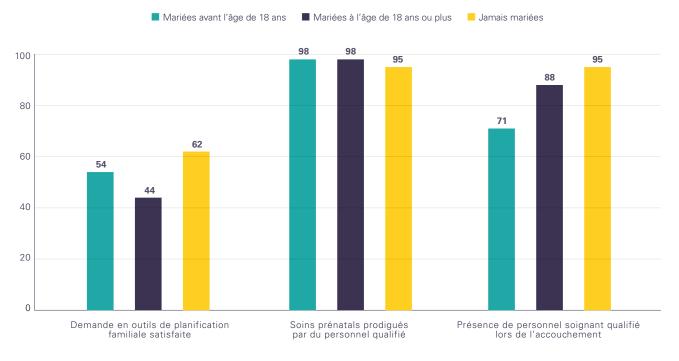
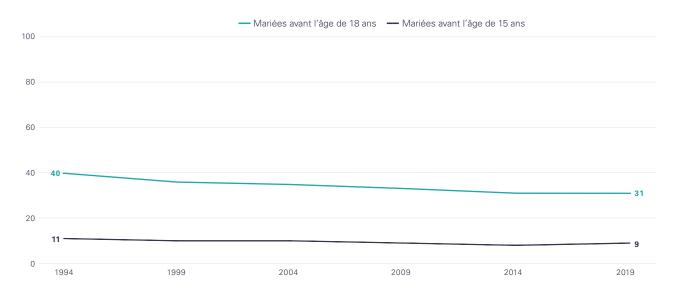


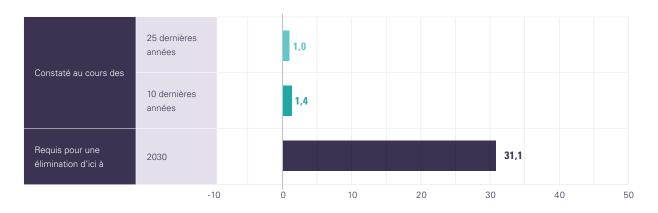
Figure 254. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 255. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport Perspectives de la population dans le monde de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne pas être égaux à 100 % en raison des arrondis.

## Sierra Leone

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : s.o.

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 256.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**253 600** 

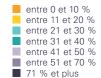
Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

776 200

La Sierra Leone compte plus de 776 000 épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 10 ont été mariées pendant leur enfance.



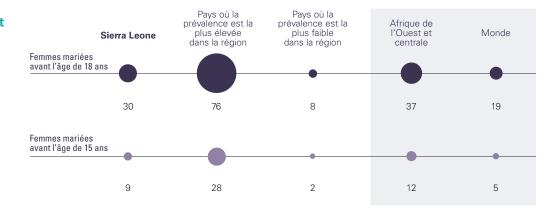
Prévalence du mariage d'enfants





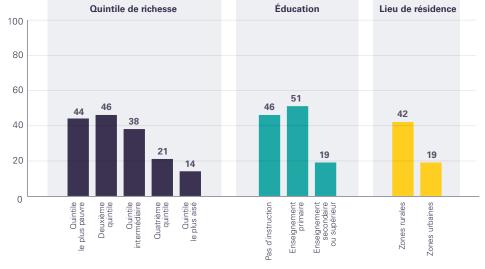
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 258. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



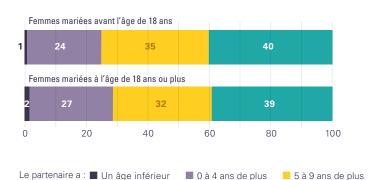
### Populations vulnérables

Figure 259. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

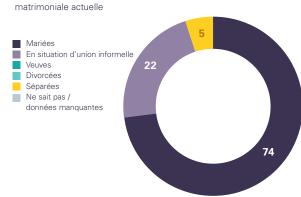
**Figure 260.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



■ Plus de 10 ans de plus ■ Ne sait pas / données manquantes



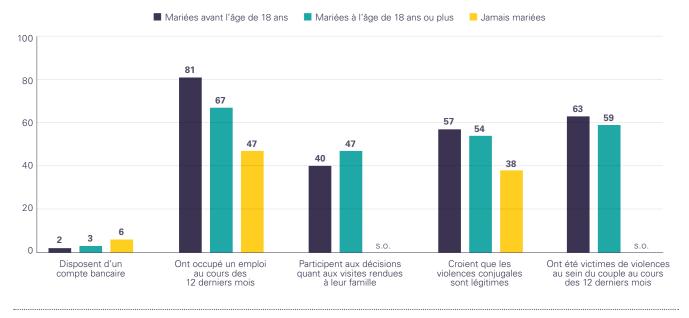




#### Conditions de vie des épouses enfants

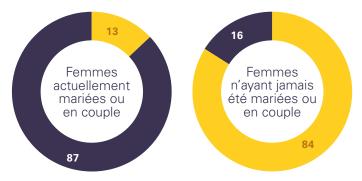
#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 262. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



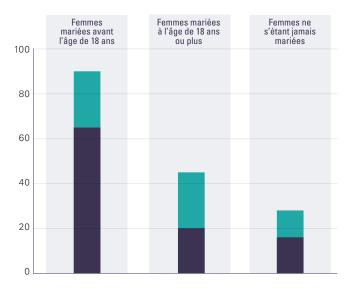
**Figure 263**. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

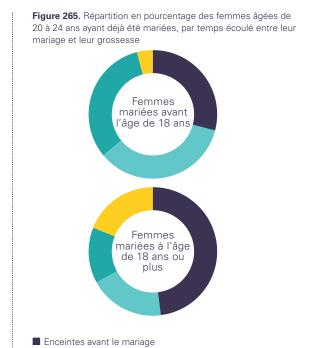


#### Maternité précoce

Figure 264. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



Enceintes dans l'année suivant le mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

■ Enceintes après au moins un an de mariage

#### Santé procréative

Figure 266. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

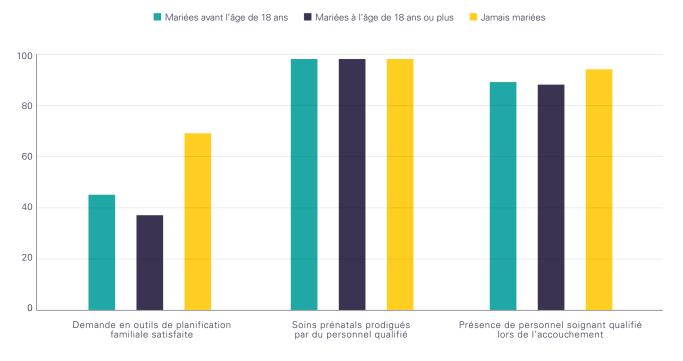
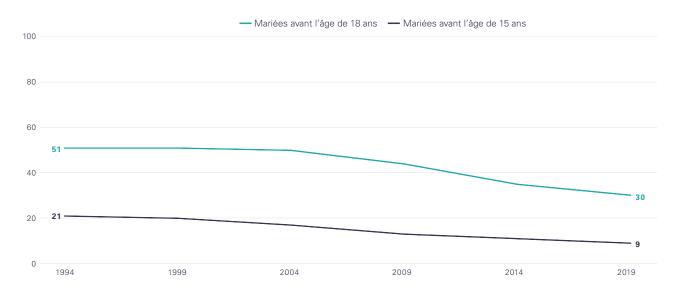


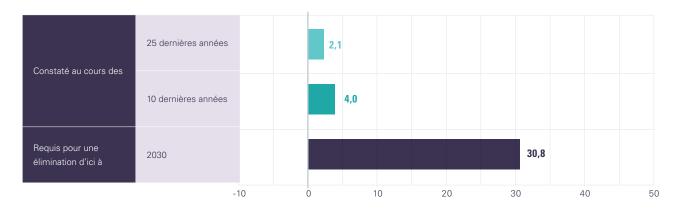
Figure 267. Pour centage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 268. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête démographique et de santé de 2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. L'évolution de la prévalence du mariage d'enfants a été calculée en tenant compte des données de toutes les enquêtes disponibles. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des valeurs des graphiques à barres et en anneau peuvent ne p

## **Tchad**

Âge légal minimum du mariage des filles : 21 ans | Cas exceptionnels : 18 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 269.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans

Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

869 700

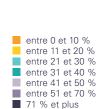
Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

2,1 millions

Le Tchad compte plus de 2 millions d'épouses enfants ; dans ce pays, 3 jeunes femmes sur 5 ont été mariées pendant leur enfance.

#### Prévalence du mariage d'enfants

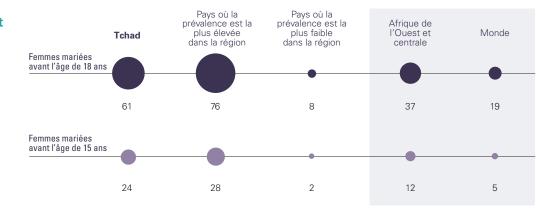
Figure 270. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans





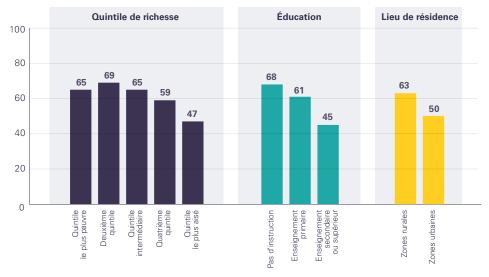
#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 271. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



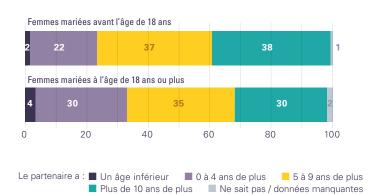
## Populations vulnérables

Figure 272. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



#### Différence d'âge entre époux

**Figure 273.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux





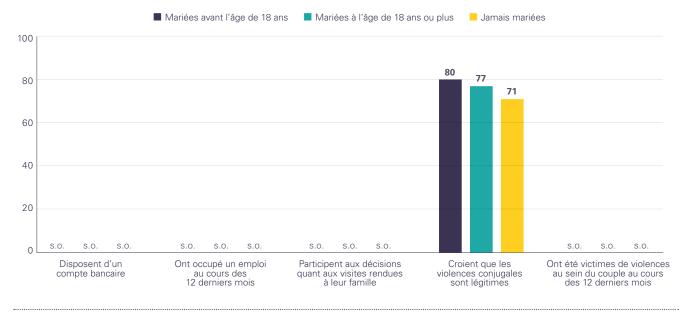
Types d'unions

données manquantes

#### Conditions de vie des épouses enfants

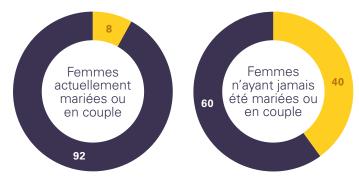
#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 275. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois



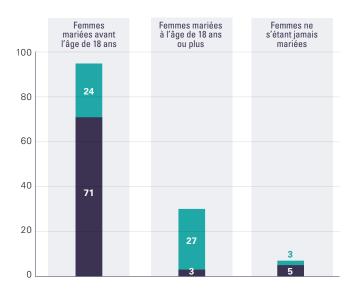


Scolarisées
Non scolarisées

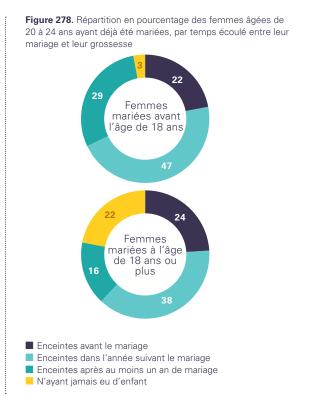


#### Maternité précoce

**Figure 277.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



#### Santé procréative

Figure 279. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

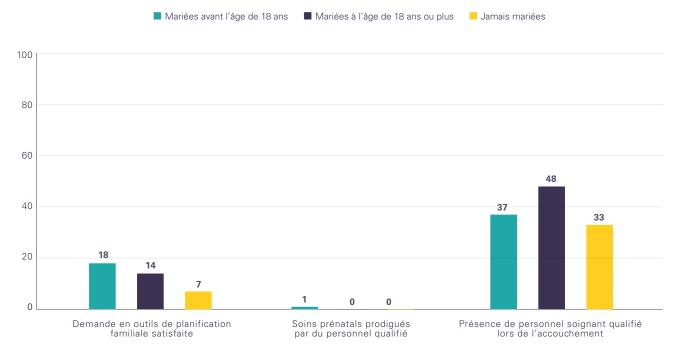
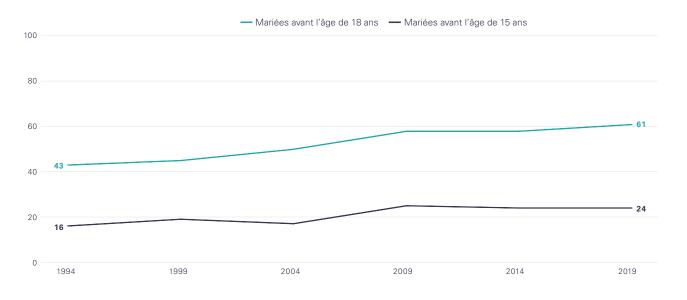


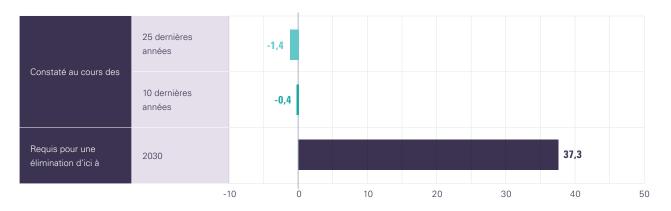
Figure 280. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 281. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2019. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des va

## Togo

Âge légal minimum du mariage des filles : 18 ans | Cas exceptionnels : 16 ans

#### Mariages d'enfants : Chiffres actuels

#### Incidence du mariage d'enfants

**Figure 282.** Nombre de filles et de femmes de tous âges ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



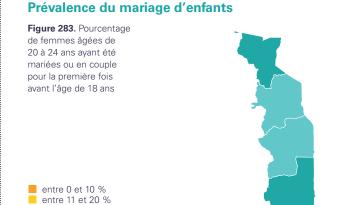
Femmes mariées avant l'âge de 15 ans

**148 200** 

Femmes mariées avant l'âge de 18 ans

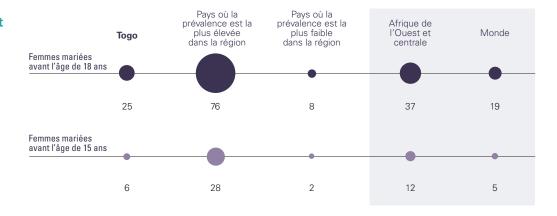
603 900

Le Togo compte près de 604 000 épouses enfants ; dans ce pays, 1 jeune femme sur 4 a été mariée pendant son enfance.



#### Situation par rapport au reste de la région et du monde

Figure 284. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



entre 21 et 30 %

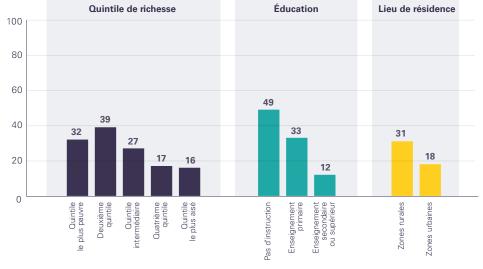
entre 31 et 40 % entre 41 et 50 %

entre 51 et 70 %

■ 71 % et plus

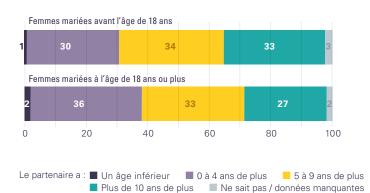
## Populations vulnérables

Figure 285. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, par quintile de richesse, niveau d'éducation et lieu de résidence



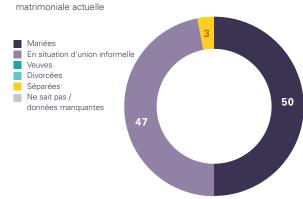
#### Différence d'âge entre époux

**Figure 286.** Répartition en pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans actuellement mariées, en fonction de la différence d'âge avec leur époux



#### Types d'unions

**Figure 287.** Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans ayant déjà été mariées, en fonction de leur situation



#### Conditions de vie des épouses enfants

#### Autonomie, moyens d'action et violences

Figure 288. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans détenant un compte dans une banque ou une autre institution financière, ayant eu un emploi au cours des 12 derniers mois, décidant habituellement (seules ou avec leur époux) de rendre visite à leur famille, croyant que les violences conjugales sont légitimes et ayant été victimes de violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

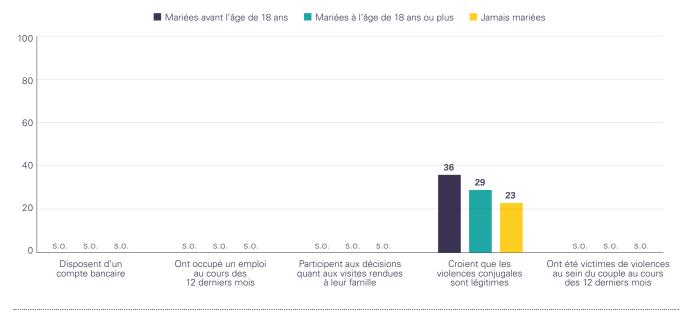
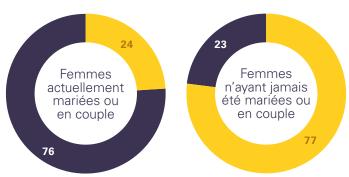


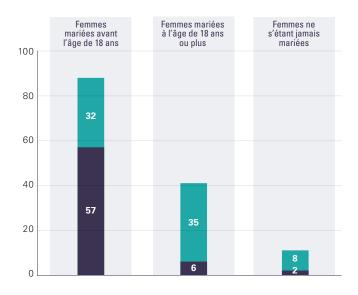
Figure 289. Répartition en pourcentage des filles âgées de 15 à 17 ans, en fonction de leur situation scolaire

Scolarisées
Non scolarisées

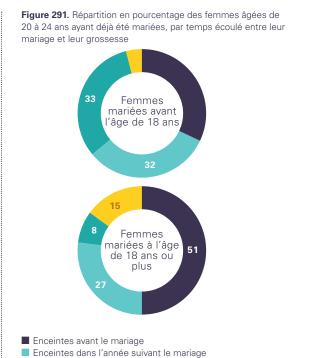


#### Maternité précoce

**Figure 290.** Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 20 ans



■ Femmes ayant eu un enfant avant l'âge de 18 ans ■ Femmes ayant eu un enfant à l'âge de 18 ans ou plus, mais avant l'âge de 20 ans



■ Enceintes après au moins un an de mariage

N'ayant jamais eu d'enfant

#### Santé procréative

Figure 292. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont la demande en outils de planification familiale est satisfaite par une méthode de contraception moderne, ayant reçu des soins prénatals prodigués par du personnel soignant qualifié au cours de leur dernière grossesse et dont la dernière naissance vivante a eu lieu en présence de personnel soignant qualifié

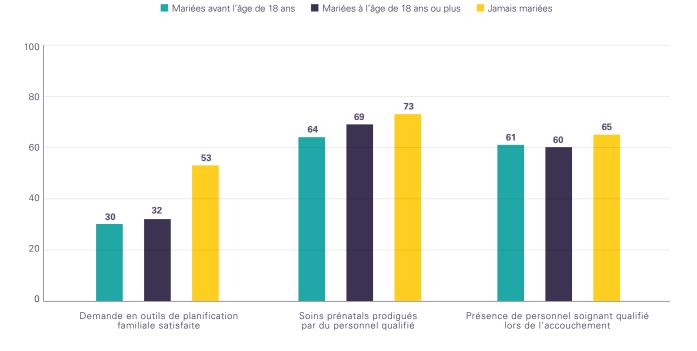
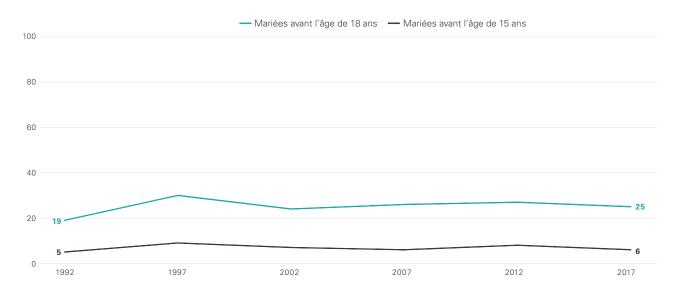


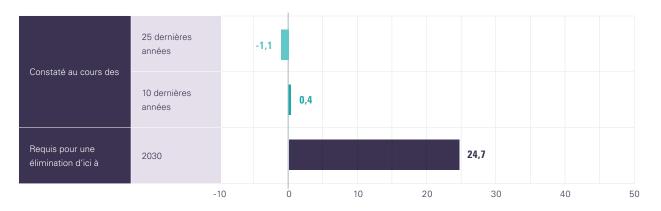
Figure 293. Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans



#### Perspectives d'élimination du mariage d'enfants

#### Rythmes de progression constatés et requis

Figure 294. Taux annuel moyen de réduction (%) du pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple pour la première fois avant l'âge de 18 ans, constaté et requis pour mettre fin au mariage d'enfants



#### REMARQUES:

Sauf indication contraire, les données proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2017. Les données sur l'âge légal du mariage sont tirées de la série d'études sur les femmes, l'entreprise et le droit réalisées en 2018 par la Banque mondiale. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les cartes ne représentent en aucune manière la position de l'UNICEF sur la situation juridique des pays ou territoires représentés ou sur la délimitation de leurs frontières. Ce profil ne précisant pas les intervalles de confiance, les écarts présentés ne sont pas nécessairement significatifs et les résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire comme s'il s'agissait de leur époux. Les estimations mondiales sont fondées sur les données comparables disponibles au sujet d'un sous-ensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine. Dans le cadre de cette évaluation statistique, les termes « mettre fin » ou « élimination » correspondent à un taux de prévalence du mariage d'enfants inférieur à 1 %. Les valeurs présentées se fondent sur au moins 25 cas non pondérés. Les données relatives à certains indicateurs et groupes de population ont été supprimées, car le nombre de cas était insuffisant pour réaliser l'analyse. La mention « s.o. » signifie que la valeur a été exclue ou qu'aucune donnée n'est disponible. Les nombres exprimés en milliers ou en millions ont été arrondis. L'incidence du mariage d'enfants est calculée sur la population de 2020. Les totaux des va



Le mariage des filles demeure une pratique bien trop répandue en Afrique de l'Ouest et centrale. À l'échelle mondiale, c'est dans cette région que les filles courent le risque le plus élevé d'être mariées ou de contracter une union avant l'âge de 18 ans. On ignore encore les effets à long terme de la COVID-19, notamment en matière d'interruption d'études et de chocs économiques. Associés aux conflits et à l'instabilité, ces impacts potentiels peuvent exacerber le risque de mariage auquel sont exposées

les filles les plus vulnérables d'Afrique de l'Ouest et centrale.

Pour mettre fin à cette pratique d'ici à 2030, il faut s'attaquer à ses causes. Cette lutte implique de se concentrer sur la réduction de la pauvreté tout en garantissant l'accès des filles à l'éducation et à l'apprentissage en Afrique de l'Ouest et centrale ; la prévalence du mariage d'enfants est en effet plus élevée dans les ménages les plus pauvres, parmi ceux dont les membres sont peu ou non éduqués, et dans les zones rurales.

À cet égard, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, dans le cadre du résultat clé « Mettre fin aux mariages d'enfants », adopte une approche de programme globale et multisectorielle impliquant les stratégies suivantes :

## Créer un environnement propice pour traiter les causes structurelles du mariage d'enfants.

Il s'agit de promouvoir un engagement politique en vue de renforcer les cadres juridiques et stratégiques nationaux. Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action chiffrés pour mettre fin au mariage d'enfants au moyen d'interventions bénéficiant aux adolescentes, aux familles et aux communautés. Il convient d'assurer une coordination et une collaboration multisectorielles et d'octroyer aux ministères des enveloppes budgétaires ciblées en faveur de programmes de prévention à fort impact. Ces activités varieront selon le cadre et le contexte (zones rurales

ou urbaines, contextes de développement ou humanitaires). Il faut également investir dans les systèmes de protection de l'enfance, à commencer par les employés des services sociaux, et dans l'opérabilité entre les différents secteurs (protection sociale et éducation, etc.).

#### **Traiter les causes économiques.**

Déjà criante dans la région, la pauvreté s'aggrave en raison du changement climatique, de la COVID-19 et des crises humanitaires. La lutte tous azimuts contre le mariage d'enfants nécessite d'accorder la priorité aux programmes de protection sociale qui augmentent la résilience des familles face aux chocs économiques, réduisent la pression financière exercée sur les familles et améliorent les perspectives d'éducation des filles. Il est essentiel de mettre en place une couverture élargie des programmes nationaux de protection sociale ainsi que des programmes et des services de protection sociale, de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique adaptés aux adolescentes et accessibles aux filles les plus pauvres et à leurs familles. Doivent également être pris en compte les coûts sociaux de la pauvreté qui exposent les filles à un plus grand risque de mariage, en particulier les faibles niveaux de scolarisation, le manque de participation à la prise de décisions et l'accès insuffisant à l'acquisition de connaissances et de compétences (dans des domaines tels que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation).

## Agir pour l'éducation, l'apprentissage et le renforcement de la résilience des filles.

Le maintien des filles dans le système scolaire constitue un mécanisme et une stratégie de protection essentiels contre le mariage d'enfants. L'accès à une éducation de qualité élargit le champ de compétences et de connaissances des filles, leur donne de nouvelles perspectives, les ouvre à de nouvelles relations humaines et retarde le moment du mariage. Tirer parti

du système éducatif, y compris des politiques, des budgets et des programmes axés sur le maintien des filles dans l'apprentissage est un moyen de soutenir la prévention. Les adolescentes non scolarisées doivent avoir accès à l'alphabétisation et à l'éducation aux compétences pratiques de la vie quotidienne, à des programmes d'autonomisation économique, ainsi qu'à des services et des informations susceptibles de renforcer leurs relations, leur capacité de prise de décisions et leur résilience.

L'éducation est un vecteur de promotion de l'égalité des genres. Elle permet une remise en question des normes sociales et de genre discriminatoires et modifie considérablement la manière dont les filles et les autres apprenants perçoivent leurs avancées.

## Adopter des approches fondées sur le changement social et la modification des comportements pour faire évoluer les normes sociales et de genre.

Les inégalités de genre jouant un rôle majeur dans les mariages d'enfants, les mesures de prévention doivent inclure la promotion de normes sociales et de genre positives. Pour espérer des progrès significatifs et durables, les programmes en faveur du changement social et comportemental doivent s'appuyer sur des données probantes et être adaptés aux réalités locales. Les interventions à assise communautaire nécessitent une approche systématique axée sur le changement des normes plutôt que sur la sensibilisation. Parallèlement, les efforts visant à tordre le cou aux normes discriminatoires au sein des familles et des communautés doivent être soutenus par des interventions qui réduisent la pauvreté et améliorent l'accès à une éducation de qualité et à d'autres services.

#### Améliorer l'accès aux services.

Les enfants, en particulier les adolescentes, ont besoin d'avoir accès à des services de base de qualité, notamment en matière de santé, d'éducation, de respect des droits, de protection sociale, de protection de l'enfance et de protection sociale. L'opérabilité intersectorielle de ces services est décisive. En outre, les obstacles structurels auxquels les filles et leur famille sont confrontées pour accéder aux services doivent être levés. Les approches sur mesure telles que les services d'orientation doivent répondre aux besoins spécifiques des filles et des garçons exposés au risque de mariage, quels que soient leur âge et le contexte.

## Traiter séparément le cas des filles de moins de 15 ans et celui des filles âgées de 15 à 18 ans.

Il faut investir davantage pour comprendre en quoi les situations et les expériences des filles mariées ou risquant d'être mariées diffèrent en fonction de l'âge. Bien que les causes des mariages d'enfants soient généralement les mêmes dans les deux cohortes, la manière dont la pratique est vécue et ses conséquences varient entre les deux groupes d'âge. Les responsables politiques et les prestataires de services doivent mieux comprendre les besoins des filles des différents groupes d'âge pour répondre le plus efficacement possible à ces besoins.

#### Améliorer la base de données probantes.

Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et de santé sont des instruments de première importance pour cerner les tendances et élaborer des projections. Ces données, ainsi que celles provenant d'autres sources telles que les études qualitatives, doivent être exploitées afin de renforcer et d'ajuster la programmation à mesure que les situations évoluent et d'éclairer le plaidoyer. Il faut une approche stratégique concentrée sur la consolidation et l'élargissement des connaissances, l'identification et le comblement des lacunes en matière de données probantes ainsi que l'évaluation de l'efficacité des interventions de lutte contre le mariage d'enfants. Les données probantes doivent être partagées quel que soit le contexte, pour inspirer une réflexion collective sur les réussites et les échecs de la lutte contre le mariage d'enfants.

En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'UNICEF a lancé en 2016 le Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants dans 12 pays où la prévalence ou l'incidence du mariage d'enfants est élevée. Parmi ces 12 pays, quatre se trouvent en Afrique de l'Ouest et centrale : le Burkina Faso, le Ghana, le Niger et la Sierra Leone.

Ce programme traite les facteurs socioculturels et structurels complexes qui sous-tendent la pratique dans le but de mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030. Il s'articule autour de cinq approches: 1) augmenter la capacité d'action et les ressources des filles, 2) améliorer les cadres juridiques et stratégiques, 3) utiliser des données et des éléments de preuve fiables, 4) améliorer les systèmes et les services qui répondent aux besoins des adolescentes à risque et affectées, 5) accroître les investissements en faveur des filles et redéfinir les attentes sociales à l'égard des filles et des garçons.



### Fiche technique

La présente analyse a évalué la prévalence du mariage d'enfants sur la base de l'indicateur 5.3.1 des ODD : proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. Les termes « mariage » et « épouses enfants » font référence aux mariages officiels et aux unions informelles dans le cadre desquelles les femmes entament une vie commune avec leur partenaire avant l'âge de 18 ans.

Le nombre d'épouses enfants correspond au nombre de filles de moins de 18 ans mariées auquel s'ajoute le nombre de femmes adultes qui ont été mariées avant l'âge de 18 ans. On le calcule en appliquant la prévalence estimée du mariage d'enfants dans chaque tranche d'âge à la population féminine de la tranche concernée. Cette méthode s'appuie sur les données tirées des enquêtes auprès des ménages en ce qui concerne la prévalence, et sur des données démographiques en ce qui concerne la taille de la population. Les totaux correspondent à la population de 2020.

Le pourcentage d'adolescentes actuellement mariées âgées de 15 à 17 ans ne doit pas être interprété comme une indication du risque d'être mariée pendant l'enfance. Toute mesure de prévalence chez les filles de moins de 18 ans sous-estime l'étendue de la pratique, car les filles qui ne sont pas mariées au moment de la collecte des données peuvent encore être mariées avant leur 18° anniversaire.

Le présent document ne précise pas les intervalles de confiance. Les résultats doivent donc être interprétés avec la plus grande prudence, les écarts parmi les groupes présentés n'étant pas nécessairement significatifs. Nous avons élaboré les messages clés en tenant compte des intervalles de confiance. Lorsqu'un titre indique une différence entre divers groupes de population ou pays, cette différence a été considérée comme statistiquement significative.

données comparables disponibles au sein d'un sousensemble de 101 pays pour la période 2015-2021, portant sur 77 % de la population féminine mondiale. Les estimations régionales sont fondées sur des données portant sur au moins 50 % de la population féminine de la région concernée.

Cette analyse s'appuie sur les données des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, des enquêtes démographiques et de santé et d'autres enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national et utilisant une méthodologie comparable. Pour des informations détaillées sur les sources par pays, voir <data.unicef.org>. Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *Perspectives de la population dans le monde* de 2019, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.





# Informations essentielles concernant le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et centrale

- C'est en Afrique de l'Ouest et centrale que la prévalence du mariage d'enfants est la plus élevée au monde : 37 % des filles y sont mariées avant l'âge de 18 ans et 12 % avant l'âge de 15 ans.
- On dénombre près de 60 millions d'épouses enfants en Afrique de l'Ouest et centrale. Avec 23 millions d'épouses enfants, le Nigéria est le pays qui en compte le plus dans la région.
- Si la prévalence des mariages d'enfants varie considérablement d'un pays à l'autre, la région comprend toutefois 7 des 10 pays les plus touchés par cette pratique dans le monde : le Niger, la République centrafricaine, le Tchad, le Mali, le Burkina Faso, la Guinée et le Nigéria.
- Au Sahel, la prévalence des mariages d'enfants est encore plus élevée que dans le reste de l'Afrique de l'Ouest et centrale. Les filles et les femmes y sont mariées près de deux ans plus tôt que celles du reste de la région.
- Le mariage d'enfants touche aussi les garçons : en Afrique de l'Ouest et centrale, 1 jeune homme sur 25 a été marié pour la première fois pendant son enfance.
- La prévalence du mariage d'enfants varie considérablement selon les groupes de population, les niveaux les plus élevés étant observés dans les ménages les plus pauvres, parmi ceux dont les membres sont peu ou non éduqués, et dans les zones rurales.
- Le mariage d'enfants prend des formes diverses d'un pays à l'autre : dans certains pays, comme le Congo, le Gabon, le Ghana, le Libéria, la République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe, les unions informelles prédominent ; dans d'autres, les mariages formels sont largement majoritaires.
- Le mariage d'enfants est étroitement lié à la maternité précoce : dans presque tous les pays étudiés, la majorité des épouses enfants a accouché avant l'âge de 18 ans.
- Dans certains pays, le mariage d'enfants marque le pas, mais d'autres n'ont pas progressé et la région reste en retard pour atteindre la cible des ODD consistant à éliminer le mariage d'enfants d'ici à 2030.
- La République centrafricaine, le Tchad et le Nigéria ont enregistré les progrès les moins concluants.
- La Gambie et la Sierra Leone ont accompli les progrès les plus notables dans la réduction de la prévalence du mariage d'enfants au cours des 10 dernières années. Pourtant, l'élimination de la pratique nécessite là aussi de redoubler d'efforts.
- Si la situation ne progresse pas plus vite, 25 millions de filles supplémentaires en Afrique de l'Ouest et centrale deviendront des épouses enfants au cours de la prochaine décennie.

Section des données et de l'analytique de l'UNICEF Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi 3 United Nations Plaza

New York, NY 10017, États-Unis

Adresse électronique :

data@unicef.org

Site Internet: data.unicef.org

Bureau regional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale Route des Almadies Immeuble Madjiguène BP 29720 Dakar, Sénégal

Site Internet : www.unicef.org/wca

